

GROUPE
POST
LUXEMBOURG

RAPPORT ANNUEL 2016



**GROUPE
POST
LUXEMBOURG**
RAPPORT
ANNUEL
2016

| SOMMAIRE

06

MESSAGE DU
DIRECTEUR
GÉNÉRAL



04

MESSAGE
DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION



08

ORGANES
DE L'ENTREPRISE

14

GOUVERNANCE



18

PROFIL
DE L'ENTREPRISE



40

RAPPORT DU COMITÉ
EXÉCUTIF

43

CHIFFRES CLÉS

44

COMPTES ANNUELS
CONSOLIDÉS 2016

64

INDICATEURS DE LA
QUALITÉ DE SERVICE



#01

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2016, POST Luxembourg a poursuivi la mise en oeuvre de **son plan stratégique de long terme**

Le Conseil d'administration a poursuivi en 2016 la mise en oeuvre du plan stratégique de long terme. L'objectif prioritaire reste la transformation du modèle économique du Groupe sans pour autant remettre en cause les missions de service public, ni son statut d'établissement public. Le statut particulier du groupe POST est celui d'une entreprise enracinée dans l'histoire de la jeune nation qu'est le Grand-Duché et le principal vecteur du développement des infrastructures de communication du pays.

La nouvelle loi organique, votée en mars 2016 a permis de mettre en place des règles de gouvernance plus simples, réactives et transparentes.

Ainsi par exemple, le Conseil d'administration, qui définit les grandes orientations du Groupe POST

a été renforcé. Il contrôle la gestion du Directeur général et de son Comité exécutif. Il s'est également doté de plusieurs comités spécialisés : Comité d'audit, Comité de gestion des risques, Comité de nomination et de rémunération.

La charge de bonne gouvernance prévoit également que les administrateurs s'engagent à suivre des formations spécialisées dans tous les domaines de la gestion stratégique, ce qui doit contribuer à la qualité des processus de décisions.

Le nouveau Comité exécutif assiste le Directeur général dans la gestion journalière de POST. Chaque directeur a des attributions spécifiques et des Comités opérationnels – dont font d'ailleurs partie les directeurs responsables – assurant la gestion journalière de chaque métier.

Au nom du Conseil d'administration, je tiens à remercier l'ensemble des acteurs qui ont contribué à la mise en place des nouvelles structures de décision. Je tiens aussi à remercier tous les collaborateurs de POST pour leur engagement quotidien qui est à la base des performances remarquables de notre entreprise. J'espère que nos clients pourront être encore mieux servis.

SERGE ALLEGREZZA
Président du Conseil d'administration

« **La nouvelle loi organique, votée en mars 2016 a permis de mettre en place des règles de gouvernance plus simples, réactives et transparentes.** »

#02

MESSAGE DU
DIRECTEUR GÉNÉRAL

À l'instar des exercices précédents, l'année 2016 a été marquée, pour notre Entreprise, par un environnement complexe et difficile. Certes, les résultats du Groupe POST Luxembourg se sont améliorés par rapport à l'exercice 2015, mais la pérennisation de la profitabilité requiert encore une attention toute particulière.

Le métier postal, l'un des trois métiers du Groupe POST Luxembourg, subit de plein fouet les effets de la digitalisation. Cela se traduit par une baisse constante du volume de courrier, les pertes engendrées n'étant que partiellement compensées par l'essor de l'activité « colis ». Et cela même si cet essor est suffisamment remarquable pour être souligné : 13 % de hausse par rapport à 2015. Ce constat global prévaut toujours malgré le fait qu'en 2016, la refonte des produits et tarifs postaux a financièrement compensé la perte de volume de l'année.

D'autre part, la rentabilité financière du métier des services financiers, le CCP, souffre continuellement de taux d'intérêt historiquement bas. Ce constat reste vrai et fondé en dépit du développement d'un nouveau modèle économique mené en partenariat avec la Banque Raiffeisen. Celui-ci est bâti sur le long terme, ce qui ne peut bien entendu produire un impact significatif dès la première année.

Une troisième constatation fondamentale doit également être répétée : il reste indéniable que le métier des télécommunications reste extrêmement concurrentiel et qu'il est aussi substantiellement marqué par l'abolition progressive du roaming. Par conséquent, et pour la toute première fois, le CHIDA de POST Telecom a enregistré une baisse par rapport à l'exercice précédent.

De ces diverses analyses, il s'ensuit que l'une de nos principales priorités reste une extrême vigilance par rapport à la profitabilité de l'Entreprise. Nous devons constater, d'une part, le recul du chiffre d'affaires dans les marchés aux marges traditionnellement élevées et, d'autre part, une structure des coûts peu flexible notamment au niveau des frais de personnel et au niveau de la forte croissance des amortissements consentis pour les divers et ambitieux programmes d'investissement.

Face à l'ensemble de ces évolutions, nous avons réagi dès 2012/2013 en mettant en place la nouvelle stratégie de l'Entreprise et, dans la foulée, en menant d'importantes réorganisations au niveau de nos différents métiers et services.

« Les premiers signes des transformations opérées sont encourageants. »

Les premiers signes des transformations opérées sont encourageants. Nous transitons d'un opérateur télécom vers un acteur universel ICT. Nous faisons aussi évoluer l'opérateur postal vers une entreprise de logistique. Notre projet porte incontestablement ses fruits et a permis de retrouver dès 2014 le chemin de la croissance : la hausse du chiffre d'affaires global de 3 % (soit 22,1 MEUR) en 2016 en est une preuve éloquente.

C'est pourquoi, en dépit des risques et des incertitudes inhérents à nos activités (notamment les répercussions liées à la disparition de l'itinérance européenne avec Roaming V en juin 2017), j'envisage l'avenir de POST Luxembourg avec un optimisme serein. À la condition, toutefois, que nous poursuivions notre politique d'innovations, la mise au point de notre gestion entrepreneuriale et la modernisation de nos infrastructures.

Dans le même temps, nous nous devons de prendre toutes les mesures nécessaires permettant d'optimiser les dépenses de fonctionnement sans pour autant oublier le fait que nous sommes une entreprise publique au service du pays et de ses habitants.

De nombreux défis nous attendent donc encore à l'avenir.

CLAUDE STRASSER
Directeur général





#03

ORGANES DE L'ENTREPRISE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Président

SERGE ALLEGREZZA

8 Représentant de l'État

Vice-Président

JEAN-LUC KAMPHAUS

6 Représentant de l'État

Secrétaire

GUY MODERT

15

Administrateurs

PIERRE AHLBORN

10 Administrateur indépendant

MICHEL BRACHMOND

9 Administrateur indépendant

EDOUARD FELIX

17 Représentant du personnel

ROMAIN FOUARGE

7 Représentant de l'État

GILBERT GOERGEN

14 Représentant du personnel

JEAN-MARIE HEYDER

3 Représentant du personnel

EUGÈNE KIRSCH

2 Représentant du personnel

AXEL LUDWIG

13 Représentant du personnel

ANNE-CATHERINE RIES

12 Représentant de l'État

MARIE-JOSÉE RIES

4 Représentant de l'État

CLAUDE RUCKERT

16 Représentant du personnel

MARC UNGEHEUER

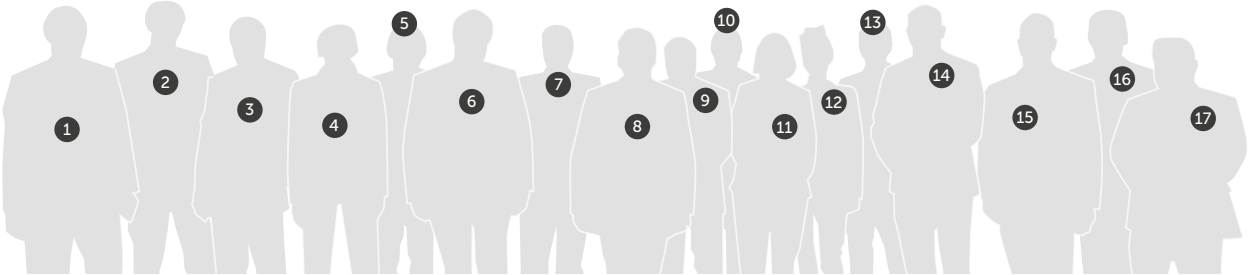
1 Représentant de l'État

BETTY SANDT

11 Représentant de l'État

JEAN-PAUL ZENS

5 Représentant de l'État



LE COMITÉ EXÉCUTIF

CLAUDE STRASSER
Directeur général
Président du Comité exécutif



JOS GLOD

Directeur général adjoint
Bâtiments & Facility Management,
Coordination Stratégie,
Gestion des Participations,
Régulation & Analyse Économique
et Fusions & Acquisitions



HJOERDIS STAHL
Directrice POST Courrier



CLIFF KONSBRUCK
Directeur POST Telecom



GASTON BOHNENBERGER
Directeur POST Technologies



PIERRE ZIMMER
Directeur général adjoint
IT, Cyber Security et Business Support Systems



Suite à l'entrée en vigueur de la loi du 15 mars 2016 modifiant la loi du 10 août 1992 portant création de l'entreprise des postes et télécommunications, le Comité de direction est devenu un Comité exécutif.

Le 23 mars, Claude Strasser a présenté la nouvelle équipe du Comité exécutif au Conseil d'administration.

M. Jean-Marie Spaus, M. Marc Rosenfeld et M^{me} Daniela Binda ont démissionné avec effet au 1^{er} avril, 15 avril et 13 septembre 2016 respectivement.

Le 1^{er} avril 2016, Hjoerdis Stahl est nommée au Comité exécutif.

Suite à l'arrêté grand-ducal du 15 avril 2016, Pierre Zimmer et Cliff Konsbruck sont nommés au Comité exécutif.

Le 1^{er} mai 2017, Claude Olinger rejoint POST Luxembourg en tant que Directeur des Ressources Humaines.

Le Comité exécutif est entouré d'un certain nombre de directeurs dont Valérie Ballouhey-Dauphin, Directrice de POST Finance et RSE, Gabriel de La Bourdonnaye, Directeur des Affaires Juridiques et Luc Welter, Directeur Marketing & Communication.

#04

GOVERNANCE

INTRODUCTION

L'année 2016 a marqué un tournant dans la Gouvernance de POST Luxembourg et du Groupe POST Luxembourg, par l'entrée en vigueur, en premier lieu, de la loi du 15 mars 2016 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1992 portant création de l'entreprise des postes et télécommunications (ci-après : « la Loi »), le 21 mars 2016, publiée au Mémorial A – 37 du 17 mars 2016.

Cette loi consacre d'abord le maintien du statut d'établissement public pour l'Entreprise des Postes et Télécommunications, désormais autorisée à utiliser le titre de « POST Luxembourg » (ci-après : « POST »), tout en transformant profondément et en modernisant sa Gouvernance. Cette Gouvernance a notamment été rendue plus efficace, par la suppression de l'ancien Comité de direction, organe de direction collégiale, au profit du Directeur général, qui a désormais le pouvoir de prendre toutes les décisions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de l'entreprise. Le Directeur général est entouré, en vertu de la Loi, d'un Comité exécutif en vue de la gestion journalière et de la coordination des activités de POST et de ses filiales. La Loi a parallèlement reconnu des pouvoirs renforcés au Conseil d'administration, qui est devenu un véritable « Conseil d'administration du Groupe POST Luxembourg ».

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

MISSION

Il incombe au Conseil d'administration, en vertu de la Loi, de définir la politique générale de POST et de contrôler la gestion du Directeur général. Le Conseil d'administration approuve ainsi, sur proposition du Directeur général, la stratégie de POST, en ce compris la gestion de ses participations, les comptes annuels statutaires et les comptes annuels consolidés de POST et du Groupe POST Luxembourg, les budgets annuels de fonctionnement et d'investissement, la constitution de sociétés filiales ainsi que les prises et cessions de participations dans des sociétés publiques ou privées, ou encore l'organigramme général de POST et son état des effectifs du personnel. Le Conseil d'administration définit également la politique générale de POST en matière de services offerts et la politique tarifaire générale.

COMPOSITION

Au 31 décembre 2016, le Conseil d'administration de POST est composé de seize membres. Conformément à la Loi, huit membres représentent l'État, deux membres constituent des administrateurs indépendants et six membres représentent le personnel de POST. Les membres des deux premières catégories sont nommés par le Gouvernement en conseil, tandis que les représentants du personnel sont élus par et parmi le personnel de POST. Le Conseil d'administration choisit son Secrétaire. Le Directeur général, ou son remplaçant qu'il désigne, participe également de plein droit, avec voix consultative aux réunions du Conseil.

Au 31 décembre 2016, les 16 membres du Conseil d'administration étaient :

- M. Serge Allegrezza, Président, représentant de l'État ;
- M. Jean-Luc Kamphaus, Vice-président, représentant de l'État ;
- M. Pierre Ahlborn, administrateur indépendant ;
- M. Michel Brachmond, Président du Comité d'audit et du Comité de gestion des risques, administrateur indépendant ;
- M. Edouard Felix, représentant du personnel ;
- M. Romain Fouarge, représentant de l'État ;
- M. Gilbert Goergen, représentant du personnel ;
- M. Jean-Marie Heyder, représentant du personnel ;
- M. Eugène Kirsch, représentant du personnel ;
- M. Axel Ludwig, représentant du personnel ;
- Mme Anne-Catherine Ries, représentant de l'État ;
- Mme Marie-Josée Ries, représentant de l'État ;
- M. Claude Ruckert, représentant du personnel ;
- Mme Betty Sandt, représentant de l'État ;
- M. Marc Ungeheuer, représentant de l'État ;
- M. Jean-Paul Zens, représentant de l'État ;
- M. Guy Modert, Secrétaire.

Les mandats des administrateurs actuels arriveront à expiration au 31 décembre 2017.

ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2016

Le Conseil d'administration s'est réuni onze fois en 2016, avec une participation moyenne des membres de plus de 93 %. Le Conseil d'administration, suite à l'entrée en vigueur de la Loi, a mis en œuvre les réformes introduites par la Loi au niveau

de la Bonne Gouvernance de POST et du Groupe POST Luxembourg. En effet, dans sa réunion du 23 mars 2016, le Conseil d'administration a, entre autres, approuvé la Charte de Bonne Gouvernance de POST Luxembourg et du Groupe POST Luxembourg, le Règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration et le Règlement d'ordre intérieur du Comité exécutif. Le Règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration est soumis en plus, en vertu de la Loi, à approbation par M. le Vice-Premier Ministre, ministre de l'Économie, en sa qualité de ministre de tutelle de POST, acquise le 4 avril 2016. Le Conseil d'administration a également désigné les agents chargés du contrôle interne de POST et a pris connaissance de la composition et des responsabilités respectives des membres du Comité exécutif, sur présentation du Directeur général.

Le Conseil d'administration a été saisi en 2016 des sujets obligatoires, récurrents, tels que les rapports d'activité commerciale des différentes entités de POST, des comptes annuels statutaires et consolidés 2015 de POST et du Groupe POST Luxembourg et le rapport extra-financier RSE ainsi que les projets de budgets 2017, tout comme de l'état des effectifs. Parmi les sujets d'importance stratégique relevant de la compétence du Conseil d'administration, notons l'état d'avancement du partenariat POST / Banque Raiffeisen, la Convention collective de travail pour les salariés de POST Luxembourg, le bilan social 2015 de POST, le renouvellement du mandat du Directeur général et de celui de certains autres membres du Comité exécutif, venus à échéance au 31 août 2016, la réorganisation du métier POST Finance avec revue tarifaire, ou encore quelques dossiers d'acquisitions de participations financières.

Le Conseil d'administration a conclu ses travaux 2016 par sa réunion annuelle « Stratégie », qui donne l'occasion d'examiner la mise en œuvre en 2016 de la Stratégie « Déi nei Post », approuvée en 2013. La Réunion « Stratégie » de Mondorf-les-Bains est aussi l'occasion de prendre connaissance des nouveaux défis importants qui risquent de marquer l'avenir.

LES COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration a pareillement décidé, dans sa réunion susmentionnée du 23 mars 2016, d'approuver la création d'un Comité de nomination et de rémunération et de confirmer l'existence tant du Comité d'audit que du Comité de gestion des risques, qui forment l'ensemble des comités spécialisés du Conseil.

Le Conseil d'administration a approuvé par la suite le Règlement d'ordre intérieur du Comité d'audit de POST Luxembourg, le Règlement d'ordre intérieur du Comité de gestion des risques et le Règlement

d'ordre intérieur du Comité de nomination et de rémunération. Un Code de conduite pour les collaborateurs du Groupe POST Luxembourg a été approuvé par le Conseil d'administration dans sa réunion du 28 septembre 2016. Des formations sont en cours pour présenter le Code de conduite à l'ensemble des collaborateurs du Groupe POST Luxembourg.

COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit de POST Luxembourg s'est réuni six fois en 2016. Il a pris connaissance notamment du rapport de synthèse à l'attention de la CSSF, des rapports trimestriels d'activité Compliance et de Compliance télécom, du rapport d'avancement des missions et de suivi des recommandations de l'Audit interne, de la lettre de recommandation du réviseur d'entreprises et du plan d'audit et de communication du réviseur d'entreprises. Le Comité d'audit a avisé également les comptes annuels statutaires et consolidés de POST et du Groupe POST Luxembourg, la proposition d'affectation du bénéfice, le projet de budget consolidé du Groupe POST Luxembourg et les projets de budgets de POST, de même qu'il a approuvé le plan de travail de l'Audit interne.

La composition du Comité d'audit est la suivante pour 2016 :

- M. Michel Brachmond, Président ;
- M. Serge Allegrezza, Vice-président ;
- M. Jean-Luc Kamphaus ;
- Mme Marie-Josée Ries ;
- M. Jean-Paul Zens ;
- M. Guy Modert, Secrétaire.

Assistent en outre d'office aux réunions du Comité d'audit, sans en être membres, le Responsable du Département Audit interne, le Responsable du Département Finances, le « Compliance Officer », les représentants du ou des réviseurs d'entreprises et le Directeur général

COMITÉ DE GESTION DES RISQUES

Le Comité de gestion des risques s'est réuni deux fois en 2016. La mission du Comité de gestion des risques consiste notamment dans le suivi des risques majeurs de POST et des risques et actions liés à la sécurité de l'information.

La composition du Comité de gestion des risques est la suivante pour 2016 :

- M. Michel Brachmond, Président ;
- M. Serge Allegrezza, Vice-président ;
- M. Jean-Marie Heyder ;
- M. Jean-Luc Kamphaus ;
- M. Axel Ludwig ;
- Mme Anne-Catherine Ries ;
- Mme Marie-Josée Ries ;
- M. Guy Modert, Secrétaire.

Assistent en outre d'office aux réunions du Comité de gestion et des risques, sans en être membres,

le « Chief Risk Officer », le responsable de la Sécurité des Systèmes de l'Information et le Directeur général.

COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION

Le Comité de nomination et de rémunération s’est réuni six fois en 2016, en raison de la mise en œuvre des dispositions de la nouvelle loi de POST. Il s’est prononcé sur la prolongation du mandat du Directeur général et de celui de certains autres membres du Comité exécutif, venus à échéance au 31 août 2016, la structure de la rémunération des membres du Comité exécutif sous statut de droit privé et sur la problématique de l’assujettissement des indemnités et jetons de présence des administrateurs à la TVA, comme suite à la Circulaire n° 781 de la Direction de l’Enregistrement et des Domaines du 30 septembre 2016 sur l’activité d’administrateur de sociétés.

La composition du Comité de nomination et de rémunération est la suivante pour 2016 :

- M. Serge Allegrezza, Président ;
- M. Pierre Ahlborn ;
- M. Romain Fouarge ;
- M. Jean-Luc Kamphaus ;
- M. Guy Modert, Secrétaire.

Le Directeur général assiste également d’office aux réunions du Comité de nomination et des rémunérations, sans en être membre.

PROGRAMME DE FORMATION

Le Conseil d’administration, en accord avec sa Charte de Bonne Gouvernance, a également décidé de se doter d’un programme de formation pour ses membres et avait chargé son Groupe de travail « Gouvernance – Formation », institué en juillet 2014, de son élaboration.

Ainsi, après une première formation d’ordre général portant sur la Gouvernance d’entreprise, organisée en collaboration avec l’Institut Luxembourgeois des Administrateurs (ILA) en 2015, les membres du Conseil d’administration et du Comité exécutif ont-ils suivi une formation sur mesure en « Corporate Governance » à l’INSEAD de Fontainebleau (France). Ces deux journées de formation intensive étaient suivies par une réunion du Conseil d’administration, à Fontainebleau, le lendemain.

Pour 2017 et les années suivantes, le programme de formation des administrateurs prévoit des formations : en finance, ressources humaines et technologie.

LE COMITÉ EXÉCUTIF

MISSION

Le Comité exécutif est chargé d’assister le Directeur général dans l’exercice de son mandat qui, lui, a le pouvoir de prendre toutes décisions nécessaires ou utiles à la réalisation de l’objet de POST, sous réserve

des approbations requises par la Loi, dont notamment celles du Conseil d’administration. Ainsi, les membres du Comité exécutif se voient déléguer la responsabilité, par le Directeur général, d’exercer certaines de ses attributions, comme la direction des différents métiers de POST Luxembourg ou encore de différentes fonctions de support. Le Comité exécutif doit délibérer sur les sujets ayant une nature stratégique pour le Groupe POST Luxembourg dont notamment ses grandes orientations commerciales et financières, la gestion des participations du Groupe POST Luxembourg ou encore la définition de la politique du Groupe POST Luxembourg en matière de ressources humaines ou de marketing et de communication.

COMPOSITION

Le Comité exécutif est composé du Directeur général, qui en est également le Président, de deux directeurs généraux adjoints et d’au moins deux directeurs. Le Comité exécutif choisit son Secrétaire sur proposition du Directeur général.

Depuis l’entrée en vigueur de la Loi, la composition du Comité exécutif est la suivante :

- M. Claude Strasser, Directeur général ;
- M. Jos Glod, Directeur général adjoint ;
- M. Pierre Zimmer, Directeur général adjoint ;
- M. Gaston Bohnenberger, Directeur POST Technologies ;
- Mme Hjoerdis Stahl, Directrice POST Courrier ;
- M. Cliff Konsbruck, Directeur POST Telecom ;
- M. Romain Lanners, Secrétaire.

RÉMUNÉRATION

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D’ADMINISTRATION

En ce qui concerne la structure de la rémunération des membres du Conseil d’administration, pour l’exercice de leurs mandats au sein de POST, celle-ci est caractérisée par l’allocation d’une indemnité fixe et de jetons de présence, dont les montants sont fixés par le Gouvernement en conseil, sur base d’une proposition du Comité de nomination et de rémunération, à transmettre par le Conseil d’administration au Gouvernement en conseil. Les membres du Conseil d’administration siégeant dans des comités spécialisés du Conseil bénéficient également de jetons de présence de ce chef.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

La rémunération des membres du Comité exécutif est déterminée par le Conseil d’administration, sur proposition du Comité de nomination et de rémunération. Elle se compose d’une rémunération fixe et d’une partie variable, dont le montant est fixé, sur base d’une évaluation réalisée annuellement par le Comité de nomination et de rémunération, et par le Conseil d’administration. Aucune personne

ne peut être impliquée dans les travaux du Comité de nomination et de rémunération concernant sa propre rémunération/jetons de présence, dont les montants sont fixés par le Gouvernement en conseil, sur base d’une proposition du Comité de nomination et de rémunération, à transmettre par le Conseil d’administration au Gouvernement en conseil. Les membres du Conseil d’administration siégeant dans des comités spécialisés du Conseil bénéficient également de jetons de présence de ce chef.

GUY MODERT

Secrétaire du Conseil d’administration

#05

PROFIL DE L'ENTREPRISE



POST LUXEMBOURG

Créée en 1842 sous la forme d'une administration, POST Luxembourg est, depuis 1992, une entreprise publique dont le propriétaire est l'État luxembourgeois.

Premier opérateur de services postaux et de télécommunications du pays, POST offre aux clients résidentiels et professionnels des services de courrier, télécoms/ICT et financiers.

Le Groupe POST Luxembourg compte plus de 30 filiales qui sont essentiellement actives dans l'ICT et la logistique et proposent des services et

produits complémentaires à ceux de POST Luxembourg.

Faciliter la communication et la transmission d'informations, de données et de contenus entre les particuliers et les entreprises au Luxembourg et dans le monde, telle est la vision du Groupe POST Luxembourg.

La prestation du service universel dans les domaines postaux, télécoms/ICT et financiers aux citoyens va de pair avec la mise à disposition aux entreprises de technologies de communication de pointe. Au cours des dernières

années, POST a continué à investir à un haut niveau afin de moderniser ses infrastructures et de contribuer ainsi à la promotion du pays comme pôle d'excellence dans les domaines de l'ICT et de la logistique.

Outre ses services centraux, POST compte trois entités qui correspondent aux trois secteurs d'activités dans lesquels l'Entreprise est active, ainsi que POST Philately pour le métier de la philatélie.



POST contribue à la création d'une **œuvre artistique participative** de l'artiste luxembourgeois Jacques Schneider à l'occasion de la fête

nationale en laissant ses clients et collaborateurs se faire prendre en photo dans ses points de vente et sur le lieu de travail.

En juillet, POST fait partie de l'exposition **« Milk & Money »** qui présente l'évolution des marques nationales et des identités luxembourgeoises aux Rotondes.

POST participe avec son bâtiment Hôtel des Postes au projet artistique **« Street Ghosts »** qui consiste à exfiltrer certaines silhouettes de Google Street View, d'en faire des répliques taille réelle et de les coller ensuite sur les murs, à l'endroit exact où l'objectif de la voiture Google les a saisies.



Exposition universelle de 2020

POST est choisie parmi les fleurons du pays pour montrer son savoir-faire au niveau international dans le cadre de l'exposition universelle de 2020 à Dubaï.

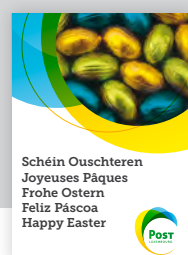


Plus de 3.000 athlètes

passent la ligne d'arrivée lors de la 21^e édition du Postlaf, un nouveau record de participation pour une des courses sur route les plus populaires au Luxembourg.



POST distribue 35.000 œufs en chocolat 100 % fair-trade aux clients et collaborateurs avant le week-end de Pâques.



35.000 œufs



POST met à disposition de la commune d'Ettelbrück une ancienne cabine téléphonique qui a été réaménagée **EN MINI-BIBLIOTHÈQUE.**

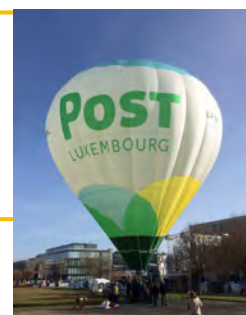


4.320

collaborateurs/trices de 36 nationalités différentes.

Le Groupe POST Luxembourg est devenu en 2016 le premier employeur du pays.

Le Cercle Luxembourgeois de l'Aérostation organise pour la première fois, après quatre ans d'absence, **le POST Luxembourg Balloon Trophy** au Parc municipal de Mersch.



La nouvelle édition 2017 du « Bréifdréiesch Kalenner »

est présentée en décembre en présence du ministre de l'Économie, Étienne Schneider, du président du Conseil d'administration, Serge Allegrezza et du Directeur général, Claude Strasser. La version 2017 est illustrée autour du sujet du 175^e anniversaire du Groupe POST Luxembourg et du 25^e anniversaire de l'Entreprise des Postes et Télécommunications.



POST participe à **l'OekoFaire**. L'Entreprise s'est vue décerner le prix de l'Innovation pour la commercialisation du FairPhone2.



Suite à l'entrée en vigueur de la loi du 15 mars 2016 modifiant la loi du 10 août 1992 portant création de l'Entreprise, la **dénomination « Entreprise des Postes et Télécommunications »** est désormais remplacée par le nom **« POST Luxembourg »** pour toutes ses activités.



Après 17 mois de négociations, les partenaires sociaux, POST Luxembourg et les syndicats LCGB, Syndicat des P&T et OGB-L, signent en août **la nouvelle convention collective.**



Le « Job Shadow Day »,

une initiative commune entre la Fedil – Business Federation, la Chambre des Métiers et l'asbl Jonk Entrepreneurs, en coopération avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, est un des nombreux projets de « Jonk Entrepreneurs Luxembourg » que POST soutient très activement. Il permet tous les ans à plusieurs élèves d'avoir un aperçu du monde du travail.

Ainsi, POST participe aussi à la journée dayCARE.

POST accueille chaque année près de 500 étudiants durant les périodes des vacances scolaires pour renforcer ses services internes.



POST soutient également le projet pédagogique Mini-Lënster qui consiste à la création d'une ville pendant 2 semaines et qui accueille des enfants de l'école fondamentale (cycles 2 - 4), ainsi que des adolescents jusqu'à l'âge de 14 ans.



BÂTIMENT WEIERBACH

Le bâtiment Weierbach à la Cloche d'Or ne vise pas une certification, mais ce n'est pas pour autant qu'il n'a pas été construit selon des critères durables.

Il dispose, entre autres, d'un concept très novateur pour le chauffage et la climatisation, fonctionnant avec un important réservoir souterrain de glace.

Les travaux ont été finalisés début 2017 et les premiers services ont déménagé à partir de fin janvier dans les nouveaux bâtiments.



BÂTIMENT MERCIER

Le bâtiment Mercier à Luxembourg-Gare vient d'obtenir la pré-certification « Platine » de la DGNB (Deutsche Gesellschaft für nachhaltiges Bauen) après l'achèvement des travaux de gros œuvre et le début des travaux des installations techniques.



POST COURRIER

Les services postaux assurés par POST Courrier acheminent le courrier, les colis et les envois express. Ils gèrent également un important réseau de points de vente et distribuent les quotidiens et hebdomadaires luxembourgeois aux abonnés dans tout le pays avant 6h30.

Les services postaux sont aussi disponibles en ligne via le site

WWW.ESERVICES.LU

(publipostage, affranchissement en ligne, etc.).



En moyenne,

580.000

plis sont traités chaque jour **et plus de 2 millions de colis** ont été traités par le Centre de Tri National à Bettembourg en 2016.

Après l'introduction en septembre 2015 de la nouvelle offre tarifaire postale résidentielle,

POST Courrier adapte début 2016 également celle pour les sociétés.



La nouvelle offre tarifaire de POST Courrier

www.post.lu



SÉCURITÉ

POST Courrier met en place un **Comité de Sécurité Physique (CSP)** qui coordonne la sécurité physique du réseau de vente ainsi que du réseau de distribution du courrier et de colis.

POST Courrier applique depuis le 1^{er} mai un **nouveau code douanier** européen qui régularise le traitement des envois venant ou à destination des pays en dehors de l'Union européenne. Le code prescrit notamment l'abaissement du seuil d'exemption pour les envois en provenance de pays non européens.



En août, **Singapore Post** et **POST** signent un **accord de collaboration stratégique pour offrir des solutions de logistique à leurs clients du commerce électronique en Europe et en Asie**. Le Luxembourg devient un nouveau hub européen pour la distribution de colis en provenance de l'Asie et POST profitera d'un accès privilégié vers l'Asie via le réseau de Singapore Post.



LES SERVICES PACKUP

À l'occasion de la Foire de Printemps, POST Courrier élargit la gamme **PackUp** en proposant au client de nouvelles solutions de remise à son domicile. Grâce à **PackUp Home**, le client reçoit ses envois chez lui, même en son absence.

Le projet-pilote « **Boîte à colis** », lancé fin 2014, touche à sa fin. Il est commercialisé tout en intégrant le service **PackUp Home**. Depuis mai, les clients peuvent retourner gratuitement des colis, jusqu'à 30 kg via les stations **PackUp 24/24**.

En juillet, POST Courrier reprend les « **parcel stations** » de BPM qui sont transformées en stations **PackUp 24/24**.

POST a ainsi **doublé le nombre de ses stations PackUp automatisées en 2016 de 32 à 72**, portant ainsi la **capacité totale à près de 7.400 emplacements**.

En 2016, plus de **46.000 clients ont reçu 545.000 colis (+47 %)** via le réseau **PackUp** dont 211.000 colis **PackUp Import (+52 %)**. Près de **80 % de ces colis ont été distribués par l'intermédiaire des stations PackUp 24/24**.



LE RÉSEAU DE VENTE

Dans le cadre d'une réorganisation du réseau de vente de POST, une trentaine de bureaux de poste de petite taille et aux horaires réduits cessent leurs activités en avril 2016.

La stratégie de vente repose sur quatre piliers distincts : les « **Espaces POST** », les « **Points POST** » en partenariat avec d'autres entreprises, « **le Self-POST** » et les compétences étendues du **facteur**.

Les « **Espaces POST** », concept moderne et convivial en voie de développement, accueilleront la clientèle en proposant les produits et services

de télécommunications, postaux et financiers dans une même structure.

Parallèlement, les « **Points POST** » proposent une large sélection de produits postaux usuels que l'on trouve dans des entreprises partenaires (Cactus, Shoppi, stations-service et petits commerces). Leur nombre a été étendu de 4 à 17 en 2016.

La consolidation du service « **Self POST** » est poursuivie avec des guichets automatiques disponibles pour les clients 24/24.

Quant au **facteur**, il est possible de lui acheter des timbres, des

enveloppes préaffranchies et des étiquettes **FollowMe** (pour le suivi d'un envoi postal). Il est également possible de s'adresser à lui pour retirer ou déposer de l'argent d'un compte chèque postal, pour poster des lettres normales et recommandées, pour demander la garde ou le réacheminement du courrier personnel et pour commander la livraison de rouleaux de monnaie.



POST TECHNOLOGIES

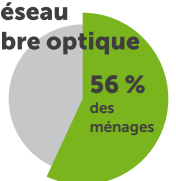
POST Technologies est en charge de la mise en place et de la maintenance des réseaux de télécommunications fixes et mobiles.

.....



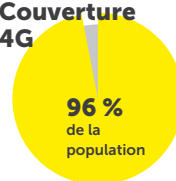
POST est le premier opérateur mobile au Luxembourg à mettre en œuvre **la technologie VoLTE / Wi-Fi Calling** pour les appels passés en mobile et des appels passés grâce à la technologie Voice over Wi-Fi (VoWiFi) via Internet.

Réseau fibre optique



56 %
des ménages

Couverture 4G



96 %
de la population

Fin 2016, le réseau en fibre optique a atteint une couverture de 56 % des ménages. En mobile, le réseau 4G a atteint en 2016 une couverture de plus de 96 % de la population.



Sur les deux journées du 31 décembre 2016 et du 1^{er} janvier 2017, **32 téraoctets de données mobiles** ont été échangés tous réseaux POST confondus (2G, 3G et 4G), soit 45 % de plus qu'il y a un an.



12.500
Utilisateurs

L'étape « Ready for Acceptance » du Réseau National Intégré de Radiocommunication « **RENITA** » est atteinte en juin. RENITA est un réseau radio terrestre qui est utilisé par 12.500 utilisateurs de tous les services d'urgence et de sécurité du Grand-Duché. Il permet de lancer une communication instantanément et simultanément vers toutes les unités, si nécessaire.



En mars, POST Technologies inaugure le nouveau réseau « **Fibre To The Home (FTTH)** » à Echternach.

Dans le cadre de la stratégie **ALL-IP**, POST Technologies met **après 18 ans** le réseau **ATM** (Asynchronous Transfer Mode) hors service. La stratégie consiste à migrer les différentes plateformes techniques ainsi que les produits et services qui reposent dessus vers l'unique technologie IP.

Suite aux **inondations à Cruchten** et Ermsdorf qui ont eu lieu dans la nuit de vendredi 22 à samedi 23 juillet, les équipes de **POST Technologies se sont mobilisées tout au long du weekend** pour réparer les équipements télécoms qui desservent ces deux villages dans un temps record.



FTTH Conference 2016



16
18
FEBRUARY
Luxembourg

FTTH
(FIBER TO THE HOME)

POST Luxembourg est récompensée par le « FTTH Council Europe Award » pour ses mérites dans l'extension du réseau FTTH (Fiber to the Home)

lors de la « FTTH Conference », organisée par le FTTH Council Europe, dont l'édition 2016 s'est déroulée à LuxExpo. Fin 2015, le réseau en fibre optique de POST a atteint une couverture de 50 % des ménages au Luxembourg. POST a ainsi franchi une étape importante pour le déploiement de l'Internet Ultra Haut Débit au Grand-Duché. Depuis 2010, POST Luxembourg a posé plus de 19.000 km de câbles avec plus de 1.000.000 km de fibres optiques. Placées sur l'Équateur, ces fibres feraient 20 fois le tour du globe !

POST TELECOM

POST Telecom S.A. commercialise des services télécoms/ICT qui s'étendent de la téléphonie fixe et mobile jusqu'à l'accès à Internet et à la télévision.

Dans le domaine professionnel, POST Telecom offre des solutions de connectivité sécurisée et à très haut débit, ainsi que des services mobiles, Cloud et ICT.

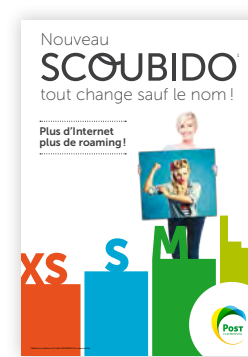


Depuis février, **l'Apple Watch** est commercialisée dans les Shops POST Telecom.



En mai, POST Telecom adapte **son offre mobile SCOUBIDO** suite à la nouvelle réglementation de l'Union européenne et baisse ses tarifs roaming pour les pays européens.

En octobre, POST Telecom lance des pages de support technique pour ses clients sur **le site Internet commercial www.post.lu.**



Fin novembre, **2 ans après le lancement de SCOUBIDO**, POST Telecom fait de nouveau évoluer son forfait mobile en proposant avec « mini » une nouvelle offre d'entrée de gamme. La **nouvelle composante « Streaming & Social », une exclusivité au Luxembourg**, permet à l'utilisateur de consulter des réseaux sociaux tels que Facebook, Instagram, Messenger, WhatsApp ou des services de streaming comme Netflix et PostTV Go sans que le volume data utilisé ne soit décompté de son volume data mobile. La nouvelle option

« forfait bloqué » permet au client de ne pas dépasser son forfait quand il arrive au maximum de ses consommations.

En mai, le réseau bas débit, longue portée SIGFOX, opéré par POST Telecom et RMS.lu est désormais disponible à l'échelle nationale.



La Ville d'Esch choisit POST Telecom pour son nouveau système de téléphonie en optant pour le produit CloudPBX.



Inauguration officielle du **2° Business Corner à Ettelbrück** et ouverture du **3° Business Corner à Luxembourg-Kirchberg**.

Un MoU a été signé entre TERALINK Solutions et Telecommunications of Iran pour développer une approche commune du marché iranien.

TERALINK
solutions



L'organisation **European Stability Mechanism (ESM)** et POST Telecom signent un contrat portant sur la fourniture **d'un nouveau système d'information** ainsi que sa gestion quotidienne et son support.

POST Telecom fournit **une solution média sur mesure** à l'autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel **« ALIA »** qui permet d'enregistrer le contenu des 60 chaînes de télévision qu'elle doit surveiller.

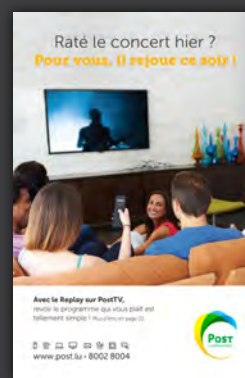
POST Telecom a développé un projet de grande envergure pour **la BCEE** qui a consisté à interconnecter le réseau qui lie les 74 agences aux 2 sites du siège de la Spuerkees.



BAMBOO

À la Foire de Printemps, POST Telecom lance **« BAMBOO »**, le nouveau pack TV + Internet + Téléphonie fixe. La nouvelle génération de décodeur PostTV fait partie intégrante du pack **BAMBOO** et offre plusieurs avantages : nouvelle navigation plus ergonomique, encore plus de chaînes en HD et 4K, plus de 10.000 VOD,

60 chaînes en Replay, jusqu'à 1.000 heures d'enregistrement et la possibilité de visionner les chaînes ou les enregistrements par l'app mobile **PostTV Go** sur tablette ou smartphone partout au Luxembourg.



Bright Box

POST Telecom s'allie avec l'entreprise suisse **Bright Box** qui est active dans le **marché prometteur de la voiture connectée** pour fournir aux constructeurs automobiles et dealers une infrastructure de réseau mobile européenne combinée à des services, eux-mêmes centralisés sur une application.



Tout au long de 2016, POST Telecom a organisé des workshops et a participé à de nombreuses foires et expositions.

POST Telecom et son partenaire **RMS.lu** organisent en février au Syndicat des Eaux du Sud à Koerich une conférence pour expliquer le potentiel de la technologie **IoT** (Internet of Things) et du réseau bas débit, longue portée SIGFOX dans le cadre de la gestion de l'eau.

En mars, POST Telecom et EBRC organisent le forum sur **la cybersécurité « Act Now, tomorrow will be too late »** à la Chambre de Commerce. L'événement qui regroupe près de 300 personnes a pour principal objectif de lancer une réflexion globale autour des risques systémiques liés aux attaques cybercriminelles. Le Groupe POST Luxembourg entend se renforcer en tant qu'opérateur et fournisseur de services de confiance envers les clients, au niveau local et international.



En mai, POST Telecom est l'hôte du groupe de travail CERT (Computer Emergency Response Team) de **l'ETNO** (European Telecommunication Network Operator's Association). L'objectif de ce groupe de travail est la mise à disposition d'un cadre pour l'échange d'expérience et le développement de « best practices » dans **le domaine de la prévention contre la fraude et la lutte contre la cyber-criminalité.**



En mai, POST Telecom et EBRC participent au 7e salon **ICT Spring Europe.**

Stand POST Telecom au **salon multimédia** au centre commercial Belle Etoile.

Stand POST Telecom à **la Foire agricole** à Ettelbrück, en partenariat avec MBR Lëtzebuerg et Agrar.



En juillet, POST Telecom organise une journée de workshops et présentations consacrés aux communes afin de leur **faire découvrir les offres EcoSystem BMS, CloudPBX / LuxZone, Digital Signage, CloudBizz, IoT, MultiService ou encore PostPilot.**

POST FINANCE

Dans le domaine des services financiers postaux, POST Finance propose des comptes courants, des transferts d'argent ainsi que des cartes de débit et crédit, notamment VISA.

Le compte CCP est un des comptes courants les moins chers

au Luxembourg dont la moitié est gérée par les clients via la plateforme e-banking CCP Connect.

L'application CCP Mobile permet aux clients de consulter et de gérer leurs comptes en utilisant leur smartphone ou leur tablette.



NFC

Les nouvelles cartes VISA émises par POST Finance depuis janvier fonctionnent désormais également en mode contactless.

La nouvelle technologie appelée également NFC « Near Field Communication » permet de payer chez un commerçant sans devoir insérer sa carte VISA dans un terminal de paiement.

En mai, POST Finance introduit avec les autres banques de la place une nouvelle version de la technologie **« 3D Secure » pour une sécurité supplémentaire des achats en ligne via les cartes VISA.**



La Banque Raiffeisen et POST s'associent au **développement dynamique du quartier du Kirchberg** à travers l'ouverture de deux points de vente sur des surfaces communes, avenue John F. Kennedy. Dans des locaux séparés, accessibles par une entrée commune, les deux entreprises proposent des services complets aux particuliers et aux clients professionnels.

TERALINK
solutions

En janvier, la marque internationale de POST « **TERALINK Solutions** » organise en partenariat avec **le Business Club Luxembourg de Berlin et le BWA (Bundesverband für Wirtschaftsförderung und Außenwirtschaft)** un événement consacré à l'Internet of Things (IoT). En juin, « **TERALINK Solutions** » et son partenaire allemand **A+G Connect** organisent un premier événement « Cloud » à Sarrebruck. En juillet, **TERALINK Solutions** participe pour la première fois au salon ConCarExpo à Düsseldorf. Cet événement est dédié aux voitures connectées, principalement aux fournisseurs des constructeurs automobiles. En novembre, **TERALINK Solutions** participe pour la première fois au forum mondial de la médecine MEDICA à Düsseldorf pour présenter ses solutions Cloud, IoT et M2M.

LE PARTENAIRE IDÉAL EXISTE

Le partenariat entre POST et Banque Raiffeisen est officiellement lancé en février pour **concevoir ensemble le modèle d'avenir des comptes chèques postaux.** Les clients CCP qui le souhaitent peuvent bénéficier d'une offre attrayante incluant un

compte épargne Raiffeisen, des retraits V PAY gratuits aux distributeurs automatiques de Raiffeisen et la gratuité de toutes les transactions électroniques entre CCP et Banque Raiffeisen. POST Luxembourg, qui continue d'exploiter les comptes chèques postaux, accepte l'offre de la Banque Raiffeisen d'entrer à hauteur de 10 % dans son capital.

Les deux partenaires soulignent ainsi formellement l'importance qu'ils accordent à ce partenariat et leur confiance dans le modèle commun des CCP.



POST PHILATELY

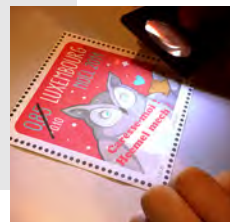
POST Philately a émis en 2016 une trentaine de nouveaux timbres-poste qui se distinguent par leur ancrage luxembourgeois et témoignent d'événements marquants de l'histoire ou de l'actualité du pays, tels que le nouveau campus à Esch-Belval

de l'Université de Luxembourg, les 500 ans de l'établissement du premier relais postal au nord de l'actuel Grand-Duché de Luxembourg, les Jeux Olympiques de Rio, les 50 ans du Pont Rouge, les 350 ans de la désignation de Ste Marie comme

patronne de ville de Luxembourg, l'émission de 3 timbres dans le cadre de la nouvelle signature de Luxembourg et un carnet de timbres faisant la promotion des petits musées locaux du Luxembourg.

En 2016, le PostMusée

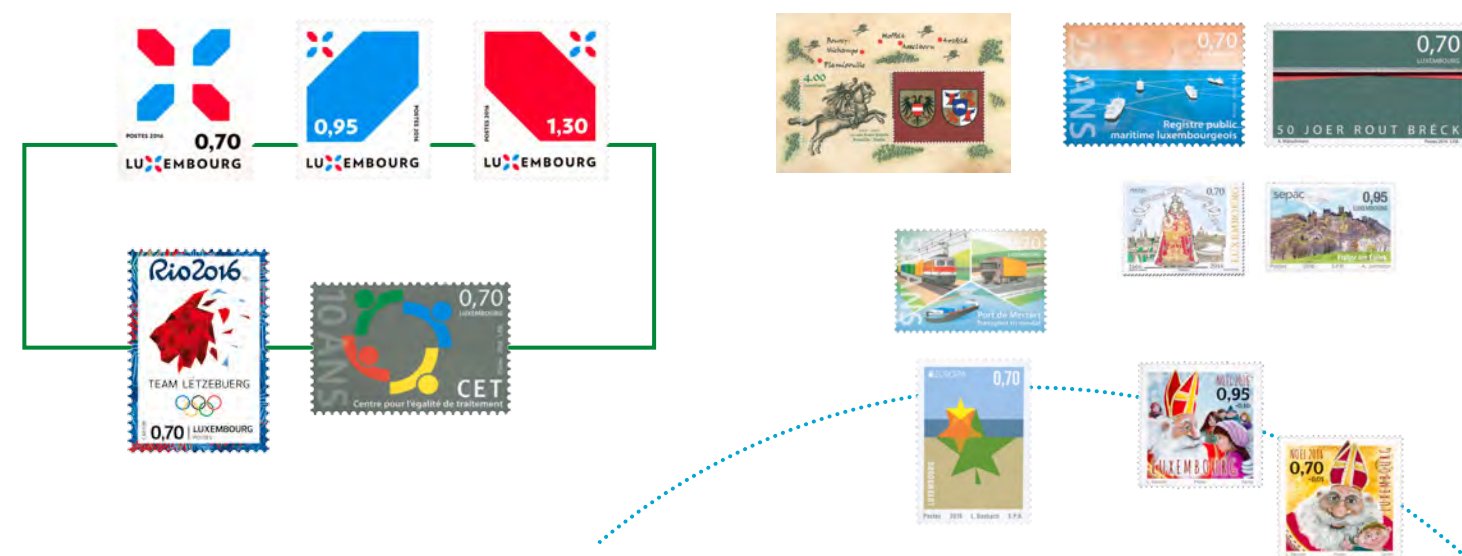
a participé à nouveau à une série d'événements avec sa collection de véhicules historiques (Autojumble à LuxExpo, Spa-Classic, Rotary Castle Tour, Concours d'élégance Mondorf-les-Bains, Vintage Cars & Bikes à Steinfort, etc.) ainsi que, pour la 5^e fois à l'initiative « **Invitation aux musées** ». Par ailleurs, le PostMusée a organisé en janvier l'**atelier pour enfants « À la découverte des timbres »** ainsi que l'**exposition temporaire « Mickey and friends »**.



En octobre, POST Philately et la **Fédération des Sociétés Philatéliques du Grand-Duché de Luxembourg** organisent la **soirée du timbre 2016**. L'occasion de faire une rétrospective sur 2016 et de présenter le programme d'émission 2017.



En juin, POST Philately est l'hôte d'une **réunion multilatérale** avec les représentants des services philatéliques et des **Fédérations de philatélistes du Luxembourg, d'Allemagne, d'Autriche, de Hongrie, du Liechtenstein, des Pays-Bas et de la Slovaquie à Luxembourg**.



Fin 2015, POST Philately présente le volume 4 de son ouvrage « **Dat ass Lëtzebuerg!** » consacré à la biodiversité dans les potagers au Luxembourg.



Serge Hoffmann, qui officie au shop POST Telecom à Luxembourg-Gare, reçoit le **titre d'expert Samsung**. Il a non seulement réussi les tests haut la main en se classant **1^{er} de tout le Benelux**, mais il a aussi décelé une erreur dans le programme de formation de Samsung, permettant ainsi au fournisseur de smartphones d'améliorer ses prestations.

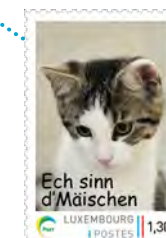


Lors du gala ITOne, POST et EBRC reçoivent l'**award « IT Security Provider of the year »** pour leur offre conjointe en matière de cybersécurité.



Lors du Gala Marketer, **POST** reçoit l'**award du « Best Marcom Project »** pour la campagne de **lancement de BAMBOO**.

Au quatrième trimestre 2016, POST Telecom PSF obtient la **certification ISO/IEC 27001:2013 (ISO 27001)** pour son système de management de la sécurité de l'information (SMSI), attestant du haut niveau de maturité de ses processus de gestion.



Le Groupe POST Luxembourg compte plus de 30 filiales dont les services sont complémentaires à ceux de l'Entreprise ou apportent une valeur ajoutée supplémentaire à ses produits et services. En 2016, POST a poursuivi sa stratégie de diversification par la prise d'une participation majoritaire dans le capital Elgon S.A. (60 %) et Ainos S.A. (60 %). Elgon est spécialisée dans la fourniture de services informatiques de pointe aux entreprises tels que le conseil, l'audit informatique, le cloud computing ou encore la formation en informatique tandis que Ainos accompagne les entreprises dans leurs projets de développement informatique et les guide vers la meilleure solution, que ce soit en

local ou dans le cloud. En février, POST acquiert une participation de 10 % dans la Banque Raiffeisen dans le cadre de leur partenariat. Par ailleurs, POST augmente sa participation dans le capital de InTech de 60 % à 100 % et acquiert 100 % des parts de la société i-Hub S.A.

POST Capital, dont l'objectif est la prise de participations dans des start-ups actives évoluant dans des domaines d'activités proches des trois métiers de POST, a augmenté en 2016 sa participation dans le capital de Join Experience de 50 % à 68,57 %. POST Capital a acquis en 2016 68,6 % des parts de Join Infrastructure, 14,14 % de Digital Tech Fund et 50 % de IPR Holding.

FÉVRIER

Editus organise la première des cinq conférences « Editus Marketing Académie ».

JANVIER

Editus lance le site Internet www.partenaire-marketing.lu, à destination des TPE/PME, qui propose de bonnes pratiques et des outils adaptés pour communiquer et marketer efficacement au Luxembourg.

MARS

EBRC est, avec une autre société, la première entreprise luxembourgeoise à obtenir la certification ISO 22301, une norme qui garantit la continuité d'activité des entreprises.

EBRC obtient pour la troisième fois consécutive le label « Best WorkPlace ».

JUIN

EBRC reçoit de la Commission Européenne le prix « European Code of Conduct for Data Centres 2016 » lors du Data Cloud Europe à Monaco.

OCTOBRE

EBRC remporte les prix « Green Business award » lors du Luxembourg Green Business Summit et « Best Cloud Transformation Methods » lors des « 2016 EuroCloud Europe awards ».

Editus lance son nouveau site Internet www.habiter.lu avec un nouveau positionnement de guide autour de la maison.

NOVEMBRE

Editus lance une nouvelle version de son application mobile disponible pour Android et iOS.

DÉCEMBRE

Le Laboratoire national de santé (LNS) décide de confier une partie de son flux logistique à Michel Greco S.A., la société de transport express de petits volumes détenue par le Groupe POST Luxembourg.

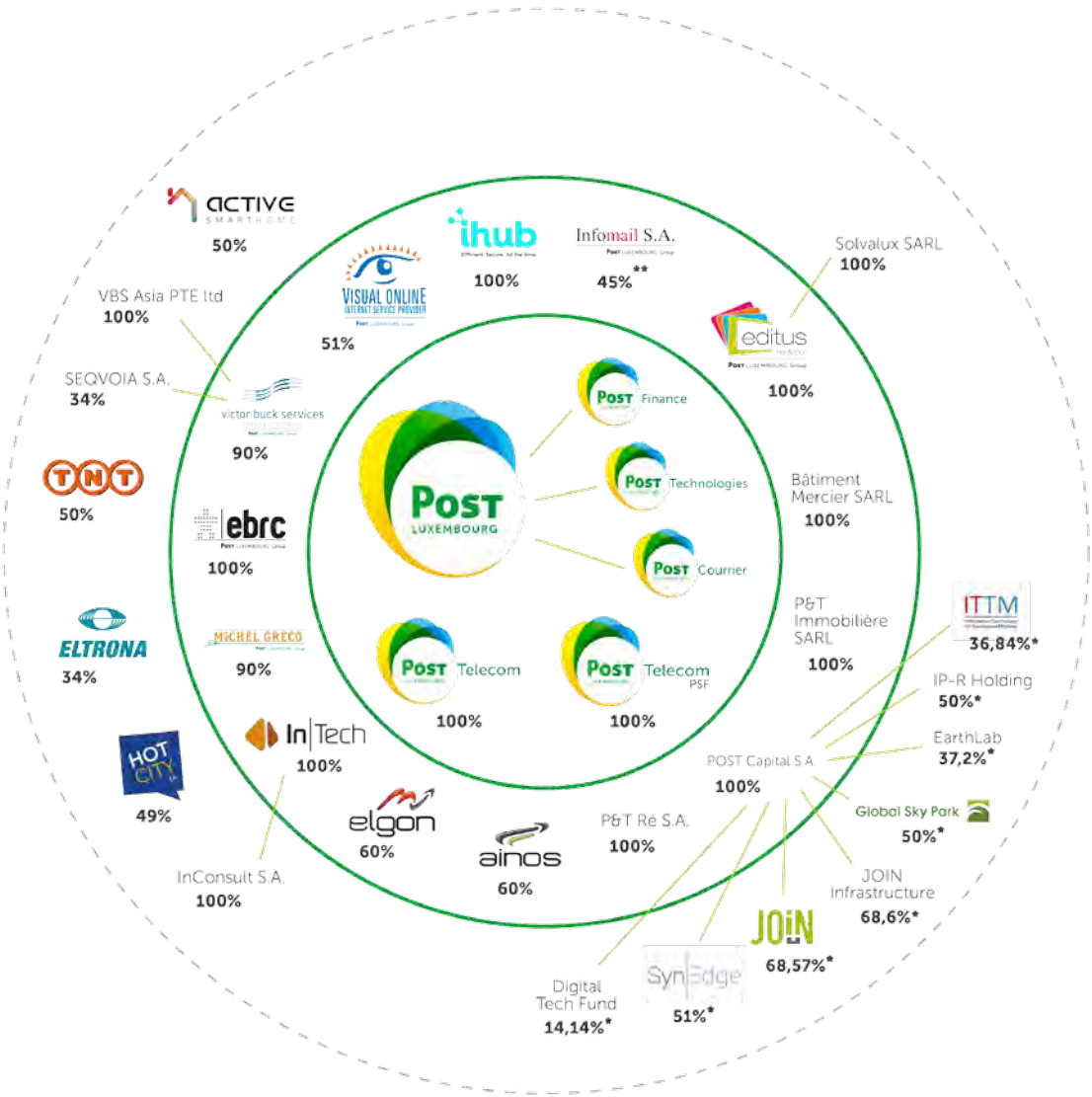
Lors du Gala ITOne, EBRC décroche les awards « IT Security Provider of the Year », « Cloud Provider of the Year » et « Managed Services Provider of the Year ». Elgon obtient l'award « ICT Company of the Year ».

SEPTEMBRE

Editus distribue les annuaires téléphoniques 2017 et lance son nouveau site Internet www.editus.lu qui propose de nouveaux contenus ainsi qu'une meilleure expérience client.

FICHE SIGNALÉTIQUE DES FILIALES DU GROUPE POST LUXEMBOURG

POST LUXEMBOURG GROUP



*/ participation indirect (via POST Capital S.A.)
**/ participation supplémentaire de 10 % détenue par Editus dans Infomail

TELECOM / ICT



1, rue Emile Bian - L-1235 Luxembourg
Tél. : 2462 1 - Fax : 27 92 8000
www.post.lu



1, rue Emile Bian - L-1235 Luxembourg
Tél. : 2462 3301 - Fax : 2462 3302
www.posttelecompsf.lu



5, rue Eugène Ruppert - L-2453 Luxembourg
Tél. : 2606 1 - Fax : 2606 2090
www.EBRC.com



Z.I. Weiergewan - 6, rue Goell - L-5326 Contern
Tél. : 42 44 11 1 - Fax : 42 44 11 44
www.vo.lu



1, rue Emile Bian - L-1235 Luxembourg
www.activesmarthome.com



6, rue d'Arlon - L-8399 Windhof
Tél. : 26 39 94
www.elgon.lu



6, rue d'Arlon - L-8399 Windhof
Tél. : 26 39 94 70
www.ainos.lu



8a, avenue Monterey - L-2163 Luxembourg

CORPORATE SERVICES ET CONSEIL



208, rue de Noertzange - L-3670 Kayl
Tél. : 53 11 531 - Fax : 53 1593
www.intech.lu



13-15, parc d'activités Capellen - L-8308 Capellen
Tél. : 49 98 66 1 - Fax : 49 98 66 400
www.victorbuckservices.com

COURRIER EXPRESS ET LOGISTIQUE



1, rue Julien Vesque - L-2628 Luxembourg
Tél. : 48 73 13 1 - Fax : 48 73 13 26
www.greco.lu



Z.A.E. Krackelshaff - L-3290 Bettembourg
Tél. : 35 73 95 220 - Fax : 35 73 95 625
www.tnt.lu

SOLUTIONS MARKETING ET BASE DE DONNEES



208, rue de Noertzange - L-3670 Kayl
Tél. : 49 60 51 1 - Fax : 49 60 56
www.editus.lu / www.partenaire-marketing.lu



8a, avenue Monterey - L-2163 Luxembourg
Tél. : 2882 7601 - Fax : 2882 7699
www.infomail.lu

AUTRES PARTICIPATIONS



8a, avenue Monterey
L-2020 Luxembourg



11, rue de Bitbourg - L-1273 Luxembourg-Hamm
Tél. : 2889 9000 ou 2889 9001 - Fax : 2889 9021
www.joinexperience.com

JOIN Infrastructure S.A.
11, rue de Bitbourg
L-1273 Luxembourg-Hamm



9, avenue des Hauts Fourneaux - L-4362 Esch-sur-Alzette
Tél. : +44 1344 706 061
www.synedge.com



208, rue de Noertzange - L-3670 Kayl
Tél. : 26 56 58 201 - Fax : 26 56 58 999
www.earthlab-galaxy.com/Luxembourg



9, avenue des Hauts Fourneaux - L-4362 Esch-sur-Alzette
Tél. : 54 55 80 305 - Fax : 54 55 80 555
www.ittm-solutions.com



Kaiser Friedrich Promenade 37 - D-61348 Bad Homburg
Tél. : +49 69 505027 170 - Fax : +49 69 505027 171
www.globalskypark.com



4-8, rue de l'Acierie - L-1112 Luxembourg
Tél. : 49 94 66 888 - Fax : 49 94 66 240
www.eltrona.lu



11, avenue Guillaume - L-1651 Luxembourg
Tél. : 26 63 26
www.hotcity.lu

Digital Tech Fund
44, avenue Monterey
L-1855 Luxembourg

IP-R Holding
44, avenue Monterey
L-1855 Luxembourg

P&T Immobilière S.à r.l.
8a, avenue Monterey
L-2020 Luxembourg

P&T Ré S.A.
74, rue de Merl
L-2146 Luxembourg

Bâtiment Mercier S.à r.l.
8a, avenue Monterey
L-2020 Luxembourg

#06

RAPPORT DU
COMITÉ EXÉCUTIF

L'exercice 2016 du Groupe POST Luxembourg se caractérise par un accroissement du chiffre d'affaires de 3 %, ainsi que par un EBITDA et un résultat avant impôts en hausse respectivement de 9 % et de 6 %. Face à la transformation numérique qui révolutionne les trois métiers de base du Groupe, d'importants investissements stratégiques ont été consentis et devront encore l'être dans le futur pour garantir la pérennité de ces trois métiers et pour augmenter le niveau de performance financière à moyen et à long terme.

POST Luxembourg Établissement Public, comprenant les métiers POST Technologies, POST Courrier et POST Finance, est la société mère du Groupe POST Luxembourg. Dans les comptes consolidés au 31 décembre 2016 du Groupe POST Luxembourg, 13 filiales, dont POST Telecom S.A., sont consolidées intégralement et 6 entreprises associées sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence. L'acquisition de 40 % du capital de InTech S.A. et la souscription à l'augmentation de capital de Join Expérience S.A. et Join Infrastructure S.A. représentent les seuls changements du périmètre de consolidation intervenus au cours de l'exercice 2016 avec un impact respectivement sur le résultat consolidé du Groupe et sur la quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence.

Malgré une année 2016 marquée par une pression concurrentielle accrue dans ses trois métiers, le Groupe POST Luxembourg a généré un **chiffre d'affaires net** de 728,1 MEUR, en hausse de 3 % (soit 22,1 MEUR) par rapport à l'exercice précédent (706,0 MEUR). La situation par métier se présente comme suit :

COURRIER & LOGISTIQUE

La hausse susmentionnée s'explique en grande partie par l'évolution du chiffre d'affaires du métier postal. La refonte complète du portefeuille des produits postaux et de leur tarification annoncée au 1^{er} septembre 2015 produit pleinement ses effets en 2016. Elle compense - et masque en même temps - la baisse accélérée des volumes du courrier qui atteint -5,8 % en 2016.

L'augmentation des volumes de colis de quelque 13 % en 2016 reste marginale en termes de chiffre d'affaires. Les premiers aboutissants dans le domaine logistique avec, entre autres, la conclusion d'un partenariat avec Singapore Post, sont rassurants, mais ne produisent pas encore un impact significatif sur les revenus de POST Courrier. La comptabilisation comme chiffre d'affaires, plutôt comme une décote de l'IRC, des prestations fournies par POST Luxembourg au titre des SIEG (Services d'Intérêt Économique Général) conclus avec l'État expliquent le restant de l'augmentation du chiffre d'affaires.

La fermeture de 35 bureaux de poste en avril 2016 a suscité bon nombre de réactions de la part du grand public. Néanmoins, POST Luxembourg reste convaincu du fait que la restructuration et la modernisation de son réseau de vente avec le développement de nouveaux canaux de vente constituent une vraie valeur ajoutée pour le client. Le franc succès des quelque 70 stations PackUp érigées dans tout le pays, la fréquentation des trente Points-Post qui ont vu le jour en 2016 et le rappel du rôle du facteur au service tous les jours de tous les résidents en sont des éléments prometteurs. S'y ajouteront dès 2017 les premiers Espaces Post, points de vente intégrés où le client pourra découvrir dans une ambiance conviviale toute la gamme de produits et services proposés par POST.

POST FINANCE

L'environnement dans lequel POST Finance a évolué en 2016 reste largement inchangé par rapport aux années précédentes. Avec des revenus des intérêts sur placements toujours en retrait et des commissions en légère hausse, le chiffre d'affaires est surtout

impacté par l'abandon du service Western Union qui reste néanmoins sans effet majeur sur la performance globale de POST Finance.

L'exercice 2016 se caractérise par ailleurs par un repositionnement stratégique de POST Finance vers le digital, le rapprochement avec la Banque Raiffeisen et le lancement d'un partenariat commercial en février.

TÉLÉCOM & ICT

À l'instar des exercices précédents, le métier télécom, en pleine mutation vers le monde de l'ICT, contribue très largement au résultat de l'Entreprise et subit de nouveau une érosion importante de ses marges.

Alors que le marché reste très dynamique, les services classiques de la voix (fixe et mobile) ou encore des SMS cèdent du terrain au trafic data (+29,3 % dans le mobile en 2016), lié intimement au succès effréné des réseaux sociaux, du streaming, du gaming, du messaging, etc. Cette évolution force les opérateurs télécom à adapter et faire évoluer en permanence leurs offres afin de suivre les tendances du marché national et de plus en plus global.

Grâce au succès de la gamme « SCUBIDO », POST Telecom a su augmenter le nombre de clients mobiles postpaid de 3,7 % en 2016. L'obligation pour les détenteurs d'une carte SIM en mode prepaid de s'identifier lors de l'activation a eu comme conséquence un apurement de la base clientèle prepaid, rendant les chiffres de 2016 incomparables à ceux de 2015.

Malgré la croissance de la base clientèle, le revenu mobile est en diminution par rapport à 2015. En effet, le marché du mobile reste extrêmement concurrentiel sous la pression, aussi, de l'introduction des nouvelles réglementations Roaming IV en avril 2016 (et Roaming V en juin 2017). Longuement attendue du grand public, la disparition de l'itinérance européenne devient enfin une réalité pour le consommateur final. En même temps, ceci implique un bouleversement important des règles du marché mobile avec des conséquences, en ce moment incertaines, pour les opérateurs. Ceci vaut d'autant plus pour les opérateurs agissant sur un marché aussi atypique que le Luxembourg du fait de sa taille et de sa part importante de trafic international.

Du côté de la connectivité fixe, la substitution de produits classiques (abonnements téléphonie fixe : -7,8 %, ADSL : -15 %) en faveur de produits Internet large bande se poursuit. Le succès de la nouvelle offre triple-play « BAMBOO » a permis à POST Telecom de consolider sa situation de leader sur le marché. Le chiffre d'affaires dans ce segment reste stable par rapport à 2015.

Seul vecteur de croissance : le marché professionnel des solutions et services ICT qui affiche une faible croissance. Le marché M2M (« Machine to Machine » communication) et de manière plus générale l'IoT

(« Internet of Things ») offrent de belles opportunités de croissance. Toutefois, ces marchés n'ont pas encore la maturité ni le poids nécessaires pour contrecarrer l'évolution des marchés classiques.

Cette situation, nouvelle pour POST Telecom, d'un chiffre d'affaires en baisse met le métier à mal au vu d'une structure de coûts difficile à maîtriser en raison des efforts importants à concéder pour le développement de produits et services compétitifs et pour suivre la transformation technologique vers le monde du « All-IP ». S'y ajoute la nécessité d'une mise à niveau permanente des systèmes et plateformes informatiques.

Ce phénomène coïncide avec une période gourmande en investissements indispensables pour le perfectionnement des réseaux mobiles de la 4G, relayé par le déploiement de la 4G+ alors que s'annonce déjà, pour 2020, la future génération du mobile (5G). Il en est de même pour les investissements dans les infrastructures fixes tels que le « backbone » ou le déploiement de la fibre optique.

LES FILIALES

En 2016, POST Luxembourg a poursuivi sa politique de diversification par une prise de participation de 60 % dans les sociétés Elgon S.A. et Ainos S.A. Ces acquisitions s'inscrivent dans la stratégie du passé de supporter et d'accélérer la transformation du Groupe par une croissance externe.

Quasiment toutes les filiales du Groupe POST Luxembourg affichent une belle performance en commençant par EBRC dont la hausse du chiffre d'affaires est la plus prononcée. Avec un taux d'occupation de ses data centres en forte augmentation, EBRC réussit à se positionner de plus en plus comme acteur de confiance dans le domaine des services et de la sécurité informatiques. La cession d'une partie importante du data centre de Betzdorf au profit de l'État a permis de consolider l'enracinement de la Commission Européenne au Luxembourg pour ses infrastructures informatiques.

Les filiales Victor Buck Services, Editus et Intech ont su se défendre particulièrement bien dans leurs secteurs respectifs.

Au niveau des investissements à risque réalisés par le biais de POST Capital, le bilan est plus nuancé. L'ensemble de ces investissements fonctionnent en mode start-up et subissent chacun à leur façon les aléas de la phase de lancement.

Au niveau du Groupe, le Comité exécutif a intensifié les efforts pour renforcer les liens entre les métiers pour ainsi créer des synergies. Un exemple en est la montée en puissance dans le domaine de la Cyber-Sécurité où les ressources et compétences sont non seulement utilisées en interne, mais également mises au profit de nos clients. Un autre

exemple est le développement d’une stratégie digitale cohérente pour tous les métiers. Les premiers aboutissants de cette stratégie ont vu le jour en 2016 (p. ex. MyPost.lu). D’autres bien plus visibles pour le client devraient suivre dans les années à venir.

Au niveau consolidé, la **marge brute** a progressé de 10,7 MEUR pour atteindre 538,2 MEUR en 2016 (correspondant à 74 % du chiffre d’affaires net). Celle-ci est en baisse de -1 % suite à la pression concurrentielle accrue, la baisse des tarifs d’itinérance et l’augmentation des matières premières et consommables dans le métier télécom.

En raison d’évènements extraordinaires survenus au cours de l’exercice 2016, les autres **frais de fonctionnement** (hors correction de valeur) de 446,2 MEUR sont en hausse de 26,3 MEUR par rapport à l’exercice précédent. Sur une base corrigée, les autres frais de fonctionnement sont globalement stables.

Le bénéfice d’exploitation avant intérêts, impôts, dépréciations et amortissements (**EBITDA**) atteint 156,0 MEUR en 2016 contre 142,8 MEUR en 2015, soit une amélioration de 13,2 MEUR.

Face à la transformation numérique qui révolutionne les trois métiers de base, d’importants investissements stratégiques – notamment dans les terrains et constructions, les réseaux de télécommunication ainsi que les installations et équipements techniques – ont été consentis ces dernières années. Par conséquent, les **corrections de valeur** comptabilisées en 2016 de 127,2 MEUR enregistrent une hausse de 11,0 MEUR par rapport à 2015 ; hausse qui se répercute sur le bénéfice d’exploitation avant intérêts et impôts (**EBIT**) et le résultat avant impôts qui affichent une augmentation de respectivement 2,2 MEUR et 2,3 MEUR.

La baisse des **impôts sur le résultat** de -9,1 MEUR s’explique par la charge d’impôts anormalement élevée en 2015, liée au redressement de la charge d’impôts des exercices 2015 et précédents, suite au rejet de l’intégration fiscale.

Le Groupe clôture l’exercice 2016 avec un **profit** de 23,5 MEUR, la quote-part groupe se montant à 23,0 MEUR. Il s’agit d’une forte progression par rapport au résultat de l’exercice précédent de 13,4 MEUR ; la quote-part groupe étant alors de 12,2 MEUR.

Après plusieurs années successives de dégradation des résultats du Groupe, l’objectif premier affiché pour les exercices 2016 et 2017 fut celui de stabiliser les résultats. Si cet objectif est atteint, il reste que ce redressement est fragile, car il s’explique en grande partie par un rehaussement des résultats du métier postal tandis que le métier télécom, pourtant de loin le plus grand contributeur du Groupe, continue à souffrir d’une baisse de ses marges à tous les

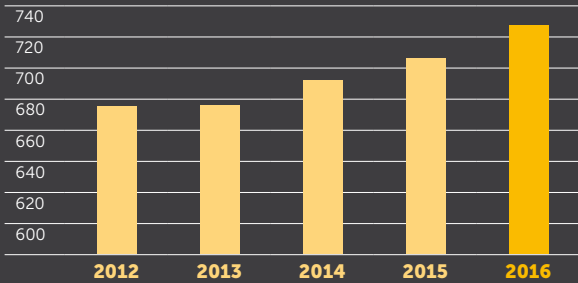
niveaux. Les perspectives pour 2017 ne sont guère positives avec l’entrée en vigueur de Roaming V dès juin 2017, un impact conséquent sur la masse salariale du fait de l’échéance d’une tranche indiciaire avec effet au 1^{er} janvier 2017 et la conclusion d’un nouvel accord salarial au niveau de la Fonction Publique ainsi qu’au profit des Salariés de l’État.

Le Comité exécutif au 26 avril 2017

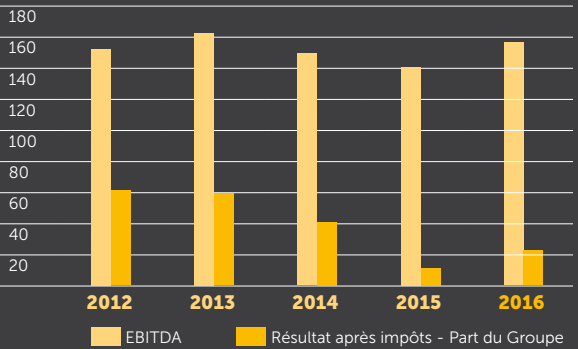
#07

CHIFFRES CLÉS

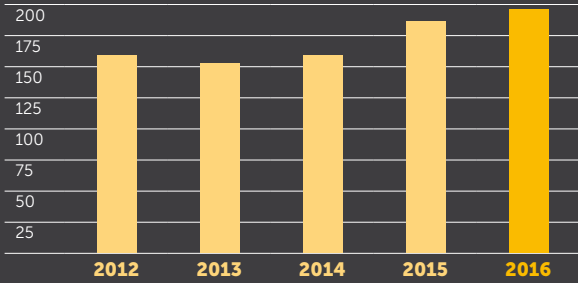
Chiffre d'affaires (en millions d'euros)



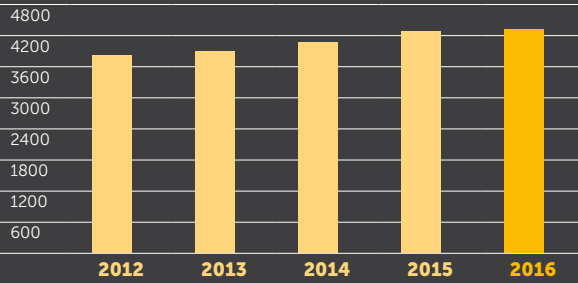
EBITDA et résultat après impôts - Parts du Groupe (en millions d'euros)



Investissements en immobilisations incorporelles, corporelles et financières (en millions d'euros)



Personnel (nombre moyen d'agents)



Comptes annuels consolidés Groupe POST Luxembourg (2012-2016)

CHIFFRES CLÉS (en millions d'euros)	2012	2013	2014	2015	2016	VARIATION 2016/2015
Chiffre d'affaires	676,76	677,36	691,48	705,96	728,05	3,13%
Bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement (EBITDA)	151,86	162,87	150,80	142,76	156,00	9,27%
Résultat d'exploitation (EBIT)	62,32	56,46	49,38	26,55	28,80	8,47%
Résultat après impôts - Part du Groupe	61,40	60,13	41,33	12,22	23,04	88,54%
Somme bilantaire	3.427,99	3.629,77	3.682,98	3.574,50	4.042,51	13,09%
Investissements en immobilisations incorporelles, corporelles et financières	158,66	156,99	158,12	192,53	195,38	1,48%
Personnel : nombre moyen d'agents	3.923	3.959	4.133	4.238	4.289	1,20%



#08

COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS 2016

RAPPORT DU RÉVISEUR D’ENTREPRISES AGRÉÉ

*À la Chambre des Députés, au Gouvernement et au Conseil
d’Administration de POST Luxembourg,
8a, Avenue Monterey - L-2020 Luxembourg*

Nous avons effectué l’audit des comptes annuels consolidés ci-joints de POST Luxembourg, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2016 ainsi que le compte de profits et pertes consolidé pour l’exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d’autres notes explicatives.

**RESPONSABILITÉ DU CONSEIL
D’ADMINISTRATION DANS L’ÉTABLISSEMENT
ET LA PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS
CONSOLIDÉS**

Le Conseil d’Administration est responsable de l’établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels consolidés, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l’établissement et la présentation des comptes annuels consolidés en vigueur au Luxembourg ainsi que d’un contrôle interne qu’il juge nécessaire pour permettre l’établissement et la présentation de comptes annuels consolidés ne comportant pas d’anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs.

**RESPONSABILITÉ DU RÉVISEUR
D’ENTREPRISES AGRÉÉ**

Notre responsabilité est d’exprimer une opinion sur ces comptes annuels consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d’Audit telles qu’adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d’éthique ainsi que de planifier et de réaliser l’audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés ne comportent pas d’anomalies significatives

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d’entreprises agréé, de même que l’évaluation des risques que les comptes annuels consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d’entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l’entité relatif à l’établissement et la présentation sincère des comptes annuels consolidés afin de définir des procédures d’audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d’exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l’entité. Un audit comporte également l’appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d’Administration, de même que l’appréciation de la présentation d’ensemble des comptes annuels consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

OPINION

À notre avis, les comptes annuels consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de POST Luxembourg au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats pour l’exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l’établissement et à la présentation des comptes annuels consolidés en vigueur au Luxembourg.

Luxembourg, le 26 avril 2017

ERNST & YOUNG
Société Anonyme
Cabinet de révision agréé

Jeannot WEYER

ACTIF	Note(s)	31/12/2016 (EUR)	31/12/2015 (EUR)
B. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	II.6, III	0,00	1.771,12
C. ACTIF IMMOBILISÉ		1.115.298.629,38	1.047.183.676,61
I. Immobilisations incorporelles	II.7, IV	45.447.860,59	29.687.421,78
1. Frais de développement		703.225,32	370.510,61
2. Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires, s'ils ont été		30.084.331,61	26.396.890,28
a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.I.3		29.246.565,09	26.396.890,28
b) créés par l'entreprise elle-même		837.766,52	0,00
3. Fonds de commerce, dans la mesure où il a été acquis à titre onéreux		952.193,28	1.486.871,72
4. Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours		6.878.077,59	1.433.149,17
4. Ecart s d'acquisition positifs		6.830.032,79	0,00
II. Immobilisations corporelles	II.8, V	997.263.524,14	991.091.535,14
1. Terrains et constructions		367.095.407,21	397.603.851,35
2. Installations techniques et machines		469.602.024,63	458.407.272,16
3. Autres installations, outillage et mobilier		18.595.817,02	14.589.540,40
4. Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		141.970.275,28	120.490.871,23
III. Immobilisations financières	II.9, VI	66.162.254,60	20.038.129,64
1. Parts dans des entreprises liées		7.419.313,04	801.063,04
3. Participations (dont mise en équivalence)		10.963.577,88	13.224.792,58
4. Créances sur des entreprises avec lesquelles la société à un lien de participation		13.650.000,00	0,00
5. Titres ayant le caractère d'immobilisations		34.086.977,31	5.873.535,40
6. Autres prêts		42.386,37	138.738,62
IV. Patrimoine culturel	II.10	6.424.990,05	6.366.590,05
D. ACTIF CIRCULANT		2.850.134.038,63	2.456.162.373,88
I. Stocks	II.11, VII	69.452.634,72	54.541.742,37
1. Matières premières et consommables		18.137.421,57	19.038.736,39
2. Produits en cours de fabrication		223.134,24	128.823,58
3. Produits finis et marchandises		14.691.307,72	19.190.280,05
4. Acomptes versés		36.400.771,19	16.183.902,35
II. Créances	II.12, VIII	831.751.405,88	707.181.207,53
1. Créances résultant de ventes et prestations de services		187.550.532,20	139.622.314,72
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		187.550.532,20	139.622.314,72
2 Créances sur des entreprises liées	IX	1.383.653,94	0,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		1.383.653,94	0,00
3. Créances sur des entreprises avec lesquelles les sociétés ont un lien de participation	IX	7.170.475,20	2.465.593,55
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		7.170.475,20	2.465.593,55
4. Autres créances		33.537.313,66	21.852.193,67
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		33.537.100,66	21.852.193,67
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		213,00	0,00
5. Créances résultant du dépôt CCP auprès de l'État		602.109.430,88	543.241.105,59
III. Valeurs mobilières		916.142.362,08	911.649.284,32
3. Autres valeurs mobilières	II.13, X	916.142.362,08	911.649.284,32
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse	XI	1.032.787.635,95	782.790.139,66
E. COMPTES DE RÉGULARISATION	XII	77.075.267,87	71.153.606,20
TOTAL DE L'ACTIF		4.042.507.935,88	3.574.501.427,81

PASSIF	Note(s)	31/12/2016 (EUR)	31/12/2015 (EUR)
A. CAPITAUX PROPRES		1.457.163.004,39	1.454.092.620,21
I. Capital souscrit	XIII	631.848.607,41	631.848.607,41
IV. Réserves consolidées	II.14, XIV	802.189.232,45	809.970.967,19
VI. Résultat de l'exercice - part du Groupe -		23.038.016,43	12.218.273,44
VIII. Subventions d'investissement en capital		87.148,10	54.772,17
A. BIS INTÉRÊTS MINORITAIRES		2.998.541,75	3.874.093,12
B. PROVISIONS	II.15	54.376.562,51	55.523.912,69
3. Autres provisions	XV	54.376.562,51	55.523.912,69
C. DETTES	II.16, XVI	2.491.086.879,54	2.031.376.756,20
2. Dettes envers des établissements de crédit		74.597.179,21	46.908.721,22
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		74.244.249,74	46.240.374,54
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		352.929,47	668.346,68
3. Acomptes reçus sur commandes pour autant qu'ils ne sont pas déduits des stocks de façon distincte		23.864,15	19.044,15
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		23.864,15	19.044,15
4. Dettes sur achats et prestations de services		98.559.950,14	94.083.210,51
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		98.559.950,14	94.083.210,51
6. Dettes envers des entreprises liées	IX	7.205.465,99	400.000,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		7.205.465,99	0,00
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		0,00	400.000,00
7. Dettes envers des entreprises avec lesquelles les sociétés ont un lien de participation	IX	413.331,93	288.543,54
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		413.331,93	288.543,54
8. Autres dettes		46.854.925,81	31.303.911,37
a) dettes fiscales		25.775.979,47	15.378.578,73
b) dettes au titre de la sécurité sociale		6.114.594,06	6.212.105,43
c) autres dettes		14.964.352,28	9.713.227,21
i. dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		13.634.805,28	8.713.227,21
ii. dont la durée résiduelle est supérieure à un an		1.329.547,00	1.000.000,00
10. Dettes en CCP		2.263.432.162,31	1.858.373.325,41
E. COMPTES DE RÉGULARISATION	XII	36.882.947,69	29.634.045,59
TOTAL PASSIF		4.042.507.935,88	3.574.501.427,81

COMPTE DE PROFITS ET PERTES	Note(s)	2016 (EUR)	2015 (EUR)
1. Chiffre d'affaires net	II.17, XVII	728.054.961,02	705.960.948,81
2. Variation du stock de produits finis et en cours de fabrication		94.310,66	(12.427,12)
3. Travaux effectués par l'entreprise pour elle-même et portés à l'actif		16.403.501,91	18.507.918,00
4. Autres produits d'exploitation	XVIII	47.568.790,98	16.699.006,38
5. Matières premières et consommables et autres charges externes		(281.907.333,12)	(266.568.204,37)
a) Matières premières et consommable	XIX	(189.927.202,36)	(178.534.574,08)
b) Autres charges externes		(91.980.130,76)	(88.033.630,29)
6. Frais de personnel	XX	(308.235.528,77)	(300.616.548,29)
a) Salaires et traitements		(275.795.843,09)	(266.893.029,31)
b) Charges sociales		(32.439.685,68)	(33.731.582,14)
i) Couvrant les pensions		(268.998,10)	(251.673,71)
ii) Autres charges sociales		(32.170.687,58)	(33.479.908,43)
c) Autres frais de personnel		0,00	8.063,16
7. Corrections de valeur		(127.205.757,39)	(116.207.806,10)
a) Sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles		(125.888.584,70)	(117.646.442,89)
b) Sur éléments de l'actif circulant		(1.317.172,69)	1.438.636,79
8. Autres charges d'exploitation	XXI	(45.975.428,16)	(31.209.285,37)
9. Produits provenant de participations		2.854.160,89	2.756.923,19
b) Provenant d'autres participations		2.854.160,89	2.756.923,19
10. Produits provenant d'autres valeurs mobilières, d'autres titres et de créances de l'actif immobilisé		10.220.340,58	11.584.574,62
b) Autres produits ne figurant pas sous a)		10.220.340,58	11.584.574,62
11. Autres intérêts et autres produits		705.766,78	1.374.481,41
b) Autres intérêts et produits financiers		705.766,78	1.374.481,41
12. Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		(7.799.730,49)	(6.556.193,68)
13. Correction de valeur sur immobilisations financières et sur valeur mobilières faisant partie de l'actif circulant		0,00	(2.350.200,00)
14. Intérêts et autres charges financières		(1.920.497,23)	(1.470.061,92)
a) Concernant des entreprises liées		(268,75)	(470,19)
b) Autres intérêts et charges financières		(1.920.228,48)	(1.469.591,73)
15. Impôts sur le résultat	XXII	(6.488.648,75)	(13.353.024,07)
16. Résultat après impôts sur le résultat		26.368.908,91	18.834.438,21
17. Autres impôts ne figurant pas sous les postes 1. A 16.		(2.891.686,10)	(5.380.103,39)
18. Résultat de l'exercice		23.477.222,81	13.454.334,82
a) Profit de l'année – Quote-part groupe		23.038.016,43	12.218.273,44
b) Profit de l'année – Intérêts minoritaires		439.206,38	1.236.061,38

NOTE I - GÉNÉRAL

L'Entreprise des Postes et Télécommunications «la Maison-Mère» est la Maison-Mère du Groupe de l'Entreprise des Postes et Télécommunications («le Groupe»). La personnalité juridique de l'Entreprise en tant qu'établissement public autonome a été créée par la loi du 10 août 1992. Par cette loi, l'Etat concède à l'Entreprise l'exploitation de services réservés à l'Etat, tels que définis par les lois en vigueur à cette date.

La loi du 15 mars 2016, outre d'autoriser l'entreprise à utiliser le titre de «POST Luxembourg», permet d'adapter la gouvernance de l'entreprise au contexte concurrentiel, notamment en renforçant les pouvoirs du conseil d'administration et en confiant la gestion et la direction de POST Luxembourg à un directeur général. Le directeur général, les directeurs généraux adjoints et au moins deux directeurs forment le comité exécutif en vue de la coordination des activités de POST Luxembourg et de ses filiales.

NOTE II - RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RÈGLES D'ÉVALUATION

Le Groupe présente ses comptes annuels consolidés en accord avec les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 11 juillet 1988 relative à l'établissement des comptes consolidés.

Les comptes annuels consolidés sont établis par conséquent conformément aux principes de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes d'évaluation et de présentation, de prudence et de non compensation.

Par dérogation au principe de permanence des méthodes, le Groupe a décidé de changer la comptabilisation des coûts relatifs à la supervision des travaux réalisés dans le cadre du déploiement de la fibre optique. Ces coûts autrefois enregistrés en charges sont capitalisés depuis l'exercice 2011 (Note II.8).

En accord avec l'article 4 de la loi du 10 décembre 2010 relative à l'introduction des normes comptables internationales pour les entreprises, le Groupe a décidé d'appliquer pour la première fois les modifications apportées par cette loi au contenu et à la présentation des comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2011, ainsi qu'aux principes comptables et règles d'évaluations afférents.

En 2016, un certain nombre de prestations par POST Luxembourg pour le compte de l'Etat ont été présentés pour leurs montants bruts, tandis que pour les années précédentes, le chiffre d'affaires de ces prestations a été présenté en net de la charge d'impôt.

En 2016 un certain nombre de comptes ont été reclassés au niveau du bilan et du compte de profits et pertes. Ces reclassifications ont été effectuées rétroactivement sur les comptes 2015 afin de garantir une meilleure comparabilité des chiffres.

1) Présentation

Afin de donner une image fidèle du Groupe, les états financiers consolidés regroupent les états financiers de la Maison-Mère ainsi que ses participations principales. Les participations dans des sociétés filiales et des sociétés sous contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode d'intégration globale, les sociétés sous influence notable sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

2) Base de consolidation

Les comptes consolidés comprennent les comptes de POST Luxembourg ainsi que les comptes de ses filiales au 31 décembre de chaque année.

Les filiales font parties du périmètre de consolidation à partir du moment où le contrôle est transféré au groupe. Les filiales sont déconsolidées à partir du moment où le contrôle cesse.

Lorsque le groupe détient directement ou indirectement un contrôle dans une filiale et que ce contrôle n'est pas exclusif, la valeur des intérêts non détenus par le groupe est comptabilisée dans les intérêts minoritaires.

Les sociétés filiales et les sociétés sous contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode d'intégration globale.

Le contrôle exclusif est d'application lorsque le groupe détient :

- La majorité des droits de votes des actionnaires d'une entreprise ;
- Le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise et est en même temps actionnaire de cette entreprise ;
- Des actions d'une entreprise et contrôle seule, en vertu d'un accord conclu avec d'autres actionnaires de cette entreprise, la majorité des droits de vote des actionnaires de celle-ci.

Toutes les transactions intragroupes ont été éliminées.

Les sociétés sous influence notable, sont consolidées selon la méthode dite de mise en équivalence. Il est présumé qu'une entreprise exerce une influence sur une autre entreprise lorsqu'elle a 20% ou plus mais moins de 50% des droits de vote des actionnaires de cette société.

Lorsqu'une entreprise comprise dans la consolidation exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière d'une entreprise non comprise dans la consolidation dans laquelle elle détient une participation, cette participation est inscrite au bilan consolidé sous le poste particulier à intitulé correspondant (Participations - dont mise en équivalence).

3) Périmètre de consolidation

NOM DE LA SOCIÉTÉ	Siège 2016	Pourcentage de contrôle 2016	Pourcentage d'intérêt 2016	Pourcentage d'intérêt 2015	Méthode de consolidation 2016
POST Luxembourg	Luxembourg	Maison-Mère			
P&T Immobilière S. à r.l.	Luxembourg	100,00 %	100,00 %	100,00 %	CG
P&T Ré S.A.	Luxembourg	100,00 %	100,00 %	100,00 %	CG
POST Telecom S.A.	Luxembourg	100,00 %	100,00 %	100,00 %	CG
e-Business & Resilience Centre S.A.	Luxembourg	100,00 %	100,00 %	100,00 %	CG
POST Capital S.A.	Luxembourg	100,00 %	100,00 %	100,00 %	CG
POST Telecom PSF (anc. Netcore PSF)	Luxembourg	100,00 %	100,00 %	100,00 %	CG
Bâtiment Mercier S. à r.l.	Luxembourg	100,00 %	100,00 %	100,00 %	CG
Editus Luxembourg S.A.	Luxembourg	100,00 %	100,00 %	100,00 %	CG
Intech S.A.	Luxembourg	100,00 %	100,00 %	60,00 %	CG
Michel Greco S.A.	Luxembourg	90,00 %	90,00 %	90,00 %	CG
Victor Buck Services S.A.	Luxembourg	90,00 %	90,00 %	90,00 %	CG
Join Infrastructure S.A.	Luxembourg	68,60 %	68,60 %	-	CME
Join Experience S.A.	Luxembourg	68,57 %	68,57 %	50,00 %	CME
Infomail S.A.	Luxembourg	55,00 %	55,00 %	55,00 %	CG
Visual Online S.A.	Luxembourg	51,00 %	51,00 %	51,00 %	CG
Synedge Luxembourg S.A.	Luxembourg	51,00 %	51,00 %	51,00 %	CG
TNT Express Luxembourg S.A.	Luxembourg	50,00 %	50,00 %	50,00 %	CME
Global Sky Park GmbH	Allemagne	50,00 %	50,00 %	50,00 %	CME
Hotcity S.A.	Luxembourg	49,00 %	49,00 %	49,00 %	CME
Eltrona Interdiffusion S.A.	Luxembourg	34,00 %	34,00 %	34,00 %	CME

Consolidation globale : CG
Consolidation par mise en équivalence : CME

Durant 2016, l'investissement dans Join Experience S.A. a été scindé en Join Experience S.A. et en Join Infrastructure S.A. et l'investissement du groupe a été augmenté à 68,57% et à 68,60% respectivement.

4) Sociétés hors du périmètre de consolidation

NOM DE LA SOCIÉTÉ	Siège 2016	Pourcentage de contrôle 2016	Pourcentage d'intérêt 2016	Pourcentage d'intérêt 2015	Méthode de consolidation 2016
Solvalux S. à r.l. ¹	Luxembourg	100,00 %	100,00 %	-	NC
i-Hub S.A. ¹	Luxembourg	100,00 %	100,00 %	-	NC
Inconsult S.A. ¹	Luxembourg	100,00 %	100,00 %	60,00 %	NC
VBS Asia PTE Ltd ¹	Singapore	100,00 %	90,00 %	90,00 %	NC
Ainos S.A. ¹	Luxembourg	100,00 %	60,00 %	-	NC
Synedge Ltd ¹	Royaume-Uni	100,00 %	51,00 %	51,00 %	NC
Synedge Netherlands BV ¹	Pays-Bas	100,00 %	51,00 %	51,00 %	NC
Elgon S.A. ¹	Luxembourg	96,27 %	60,00 %	-	NC
K2 Consult S.A. ¹	Luxembourg	60,00 %	60,00 %	-	NC
IP-R Holding S. à r.l. ¹	Luxembourg	50,00 %	50,00 %	-	NC
Active SmartHome S.A. ¹	Luxembourg	50,00 %	50,00 %	50,00 %	NC
Earthlab Luxembourg S.A. ¹	Luxembourg	37,21 %	37,21 %	37,21 %	NC
ITTM S.A. ¹	Luxembourg	36,84 %	36,84 %	36,84 %	NC
SEQVOIA S.A. ¹	Luxembourg	34,00 %	30,60 %	30,60 %	NC
Digital Tech Fund SCA	Luxembourg	14,14 %	14,14 %	-	NC
Banque Raiffeisen S.C.	Luxembourg	10,00 %	10,00 %	-	NC
Luxtrust S.A.	Luxembourg	7,52 %	7,52 %	8,20 %	NC
LU-CIX Management GIE	Luxembourg	6,25 %	6,25 %	6,25 %	NC
FS-B S. à r.l.	Luxembourg	6,15 %	6,15 %	6,15 %	NC
FS-T S. à r.l.	Luxembourg	6,15 %	6,15 %	6,15 %	NC
Eurogiro A/S	Copenhague, DK	4,32 %	4,32 %	4,32 %	NC
Visalux S.C.	Luxembourg	3,09 %	3,09 %	3,09 %	NC
Eutelsat Communications S.A.	Paris, F	1,11 %	1,11 %	1,11 %	NC
Coöperative Vereniging International Post Corporation U.A.	Bruxelles, B	1,00 %	1,00 %	1,00 %	NC
Visa Inc	San Francisco, USA	0,02 %	0,02 %	0,02 %	NC

¹ Société non consolidée pour des raisons d'intérêts négligeables
Non consolidé : NC

5) Différence de première consolidation

Les différences de première consolidation correspondent à la différence entre le coût de la participation de la Maison-Mère dans les filiales consolidées et la part dans l'actif net de ces sociétés à la date d'entrée dans le périmètre de la participation.

La différence de première consolidation, si elle est positive, est porté à l'actif à la rubrique «Ecart d'acquisition positifs» à la date à laquelle la société à consolider est incluse pour la première fois dans les comptes consolidés.

La différence de première consolidation, si elle est négative, est portée au compte de profits et pertes lorsque cette différence correspond à la prévision, à la date d'acquisition, d'une évolution défavorable des résultats futurs de l'entreprise concernée ou à la prévision de charges qu'elle occasionnera et dans la mesure où cette prévision se réalise; ou dans la mesure où cette différence correspond à une plus-value réalisée.

6) Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont amortis sur 5 ans.

7) Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Les frais de développement sont constitués par le développement pour des nouveaux produits et adaptation de produits existants aux nouvelles technologies ainsi que l'adaptation des processus aux nouvelles technologies.

Ils sont portés à l'actif du bilan à leur coût de revient et sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires et fonds de commerce

Les immobilisations incorporelles sont constituées par des droits de câble, des droits dans des Groupements d'Intérêts Economiques, des logiciels informatiques ainsi que d'un fonds de commerce Internet.

Les droits de câble représentent la participation de la Maison-Mère dans les coûts de construction et de mise en place des câbles internationaux terrestres et sous-marins.

Les immobilisations incorporelles sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition et sont amorties linéairement sur les durées suivantes :

Droits de câble	10 ans
Droits dans des Groupements d'Intérêts Economiques	6 ans
Fonds de commerce Internet	5 ans
Logiciels informatiques	3/4/5 ans

Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours

Les immobilisations incorporelles en cours sont enregistrées au coût d'acquisition ou au coût de revient réalisé des travaux en cours et comprennent les immobilisations incorporelles qui n'ont pas été mises en service ou achevées au courant de cet exercice.

Ecart d'acquisition positifs

Les écarts d'acquisition positifs sont amortis sur 8 ans.

8) Immobilisations corporelles

Terrains

Les terrains bâtis et non bâtis acquis par l'Etat avant le 1^{er} janvier 1993 ont été apportés à la Maison-Mère sur base des valeurs de marché. Les acquisitions effectuées par la Maison-Mère après le 1^{er} janvier 1993 ou faites par les filiales du Groupe sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition. Les terrains ne sont pas amortis. Les droits de superficie sont évalués au prix d'acquisition et amortis sur la durée contractuelle de 50 ans.

Constructions

Ce poste comprend les bâtiments et stations hertziennes, ainsi que les installations et équipements fixes.

Les constructions de la Maison-Mère effectuées avant le 1er janvier 1993 ont été évaluées à leur valeur de remplacement telle que déterminée par un consortium d'architectes indépendants. Les acquisitions effectuées ultérieurement à cette date par la Maison-Mère ou par les filiales du Groupe et les immeubles en construction sont portés à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition respectivement au coût de construction.

Les constructions sont amorties linéairement sur les durées suivantes :

Bâtiments-Gros œuvres	50 ans
Bâtiments-Halls industriels	25 ans
Stations hertziennes	10/15 ans
Bâtiments-Installations, techniques et sociales	7/10 ans
Sécurité bâtiments	7/10 ans

Réseaux de télécommunications

Ce poste comprend les réseaux souterrains et aériens qui ont été portés à l’actif au coût de revient actualisé en ce qui concerne les investissements effectués avant le 1er janvier 1993 dans le chef de la Maison-Mère. Les acquisitions ultérieures à cette date sont portées à l’actif du bilan au prix d’acquisition ou au coût de revient sans tenir compte des frais de personnel propre impliqué dans les travaux.

Depuis l’exercice 2011, les frais de personnel propre impliqués dans les travaux de déploiement des réseaux de télécommunications qui étaient autrefois enregistrés en charges sont maintenant capitalisés dans le compte «Réseaux souterrains». En outre, la Maison-Mère réalise le déploiement de son réseau FTTH «Fibre To The Home» à travers la pose d’une infrastructure microtubes utilisable à plus long terme, amortis sur 40 ans.

Les réseaux de télécommunications sont amortis linéairement sur les durées suivantes :

Réseaux souterrains	20/40 ans
Réseaux d’accès	10 ans

Installations et équipements techniques

Les installations techniques et machines sont portées à l’actif du bilan à leur coût d’acquisition et sont amorties linéairement sur les durées suivantes :

Installations <i>(transmission et commutation téléphoniques, stations hertziennes, LUXGSM, station terrienne, tri postal,...)</i>	4/5/7/10 ans
Équipements <i>(guichets postaux, cabines téléphoniques, postes téléphoniques, imprimerie, cantine, musée postal, Office des Timbres, instruments de mesure, machines & outillage divers,...)</i>	3/5 ans

Autres installations, outillage et mobilier

Les installations légères, les véhicules et le mobilier sont portés à l’actif du bilan à leur coût d’acquisition et sont amortis linéairement sur les durées suivantes :

Matériel roulant : véhicules lourds	8 ans
Matériel roulant : véhicules légers	5 ans
Mobilier et machines de bureau	5 ans
Matériel informatique	3/4 ans

Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours

Ce poste est enregistré au coût d’acquisition ou au coût de revient estimé des travaux en cours. Ce poste comprend les immobilisations réalisées au courant de l’exercice, mais qui ne sont pas mises en service au courant de l’exercice ou qui ne sont pas achevées durant l’exercice.

9) Immobilisations financières

Les participations non consolidées sont enregistrées au coût d’acquisition. Des corrections de valeur sont pratiquées lorsque les participations présentent une moins-value permanente.Les prêts accordés aux entreprises avec lesquelles la Maison-Mère a un lien de participation sont repris à leur valeur nominale. Des corrections de valeur sont pratiquées lorsque le remboursement est compromis.

10) Patrimoine culturel

Ce poste comprend les timbres retenus sur émission, la collection de timbres, les objets historiques du Musée des Postes et Télécommunications ainsi qu’une collection d’objets d’art divers.

La collection de timbres a été évaluée par des experts indépendants lors de l’établissement du bilan d’ouverture au 1^{er} janvier 1993. Cette valeur est maintenue au bilan jusqu’à ce qu’une correction de valeur soit nécessaire, suite à une moins-value durable constatée. Les acquisitions sont enregistrées au coût d’acquisition, sauf pour les nouveaux timbres retenus sur émissions qui sont eux repris avec une valeur nulle.

11) Stocks

Ce poste concerne principalement les stocks de POST Technologies, évalués au coût moyen pondéré, qui se composent de câbles et d’équipements électroniques destinés soit à être intégrés dans les immobilisations, soit à usage d’entretien et de réparation, ainsi que de matières consommables, de fournitures et de marchandises destinées à être vendues.

En fin d’année, les stocks sont valorisés au plus bas de leur coût (tel que défini ci-dessus) et de leur valeur probable de réalisation.

12) Créances

Les créances sont enregistrées à leur date de prestation du service facturé, à l’exception des décomptes du trafic international postal de la Maison-Mère qui sont basés sur des estimations. Elles sont évaluées à leur valeur nominale. Des corrections de valeur ont été enregistrées pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

13) Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont en principe évaluées au plus bas de leur coût d’acquisition déterminé selon la méthode des prix moyens pondérés. Par ailleurs, les valeurs mobilières comprennent une partie de l’excédent de trésorerie placé dans des obligations à revenu fixe. Ces obligations sont liquides et sont évaluées au prix d’acquisition, corrigé par l’amortissement de l’agio, respectivement la proratisation du disagio.

Pour toutes les valeurs mobilières, une correction de valeur est enregistrée lorsque le prix du marché est inférieur au prix d’acquisition. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d’exister.

14) Plus-value immunisées

Ce poste indique les plus-values immunisées en vertu de l’article 54 LIR. Les plus-values en attente de réemploi sont inscrites pour leur valeur initiale. Les plus-values réinvesties sont amorties selon le même principe et sur la même durée que l’actif auquel elles sont associées.

15) Reconnaissance du chiffre d’affaires

Le montant net du chiffre d’affaires comprend les montants résultant de la vente des produits et de la prestation des services correspondant aux activités ordinaires du Groupe, déduction faite des réductions sur ventes, ainsi que de la taxe sur la valeur ajoutée et d’autres impôts directement liés au chiffre d’affaires.

Le chiffre d’affaires est reconnu lors de la vente ou lors de la réalisation de la prestation de service.

16) Provisions

Les provisions pour risques et charges sont calculées sur base d’estimations et comprennent des provisions pour litiges, une provision pour congés et heures supplémentaires / dépassement du quorum non prises, ainsi qu’une provision AGDL, alors que cette association a été remplacée fin 2015 par le Fonds de Garantie des Dépôts Luxembourg (FGDL).

17) Dettes

Ce poste comprend les dettes (charges et investissements), les cautions reçues et les dettes résultant des transactions financières en cours (mandats), ainsi que les dettes en CCP envers l’Etat et envers les tiers. Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale et selon leur durée résiduelle.

18) Conversion des comptes en devises étrangères

La monnaie fonctionnelle du Groupe est l’Euro.

A la date de clôture du bilan, les immobilisations incorporelles, corporelles et financières, exprimées dans une devise autre que l’Euro, sont converties au cours de change historique. Les avoirs en banques et avoirs en comptes de chèques postaux, exprimés dans une devise autre que l’Euro, sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Tous les autres postes de l’actif et du passif, exprimés dans une devise autre que l’Euro, sont convertis au cours de change historique à moins qu’il ne s’avère nécessaire d’effectuer des corrections de valeur pour pertes de change non réalisées.

Les produits et les charges en monnaies autres que l’Euro sont convertis en Euro au cours de change en vigueur à la date des opérations.

Seuls sont comptabilisés dans les comptes de pertes et profits les gains et pertes de change réalisés et les pertes non réalisées.

Pour des fins de consolidation, les éléments d’actif et de passif envers les tiers pour les sociétés du Groupe qui reportent dans des devises autres que l’Euro sont convertis au taux de clôture. Le résultat et les éléments du compte de résultat sont convertis au taux de clôture.

NOTE III – FRAIS D’ÉTABLISSEMENT

Au 31 décembre 2016, les mouvements des frais d’établissement du groupe se présentent comme suit :

VALEUR BRUTE	TOTAL
Au début de l’exercice	126.689,84
Entrées en périmètre	0,00
Entrées au cours de l’exercice	0,00
Sorties au cours de l’exercice	0,00
Transferts de l’exercice	144.103,13
À la fin de l’exercice	270.792,97
CORRECTIONS DE VALEUR	
Au début de l’exercice	(124.918,72)
Entrées en périmètre	0,00
Dotations de l’exercice	0,00
Reprises de l’exercice	0,00
Transferts de l’exercice	(145.874,25)
À la fin de l’exercice	(270.792,97)
Valeur nette à la fin de l’exercice	0,00

NOTE IV - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Au 31 décembre 2016, les mouvements des immobilisations incorporelles du Groupe se présentent comme suit :

VALEUR BRUTE	Frais de développement	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	Fonds de commerce à titre onéreux	Acomptes versés	Ecarts d'acquisition positifs	TOTAL
Au début de l'exercice	2.656.315,07	88.632.995,57	4.297.738,21	1.433.149,17	0,00	97.020.198,02
Entrées en périmètre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Entrées au cours de l'exercice	190.802,75	17.584.255,76	0,00	6.591.919,15	7.805.751,76	32.172.729,42
Sorties au cours de l'exercice	(399.131,99)	(179.715,87)	0,00	0,00	0,00	(578.847,86)
Transferts de l'exercice	555.012,27	626.960,33	(19.085,00)	(1.146.990,73)	0,00	15.896,87
À la fin de l'exercice	3.002.998,10	106.664.495,79	4.278.653,21	6.878.077,59	7.805.751,76	128.629.976,45
CORRECTIONS DE VALEUR						
Au début de l'exercice	(2.285.804,46)	(62.236.105,29)	(2.810.866,49)	0,00	0,00	(67.332.776,24)
Entrées en périmètre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotations de l'exercice	(465.259,72)	(14.421.332,79)	(662.678,44)	0,00	(975.718,97)	(16.524.989,92)
Reprises de l'exercice	382.060,18	179.715,87	0,00	0,00	0,00	561.776,05
Transferts de l'exercice	69.231,22	(102.441,97)	147.085,00	0,00	0,00	113.874,25
À la fin de l'exercice	(2.299.772,78)	(76.580.164,18)	(3.326.459,93)	0,00	(975.718,97)	(83.182.115,86)
Valeur nette à la fin de l'exercice	703.225,32	30.084.331,61	952.193,28	6.878.077,59	6.830.032,79	45.447.860,59

NOTE V - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au 31 décembre 2016, les mouvements des immobilisations corporelles du Groupe se présentent comme suit :

VALEUR BRUTE	Terrains et constructions	Réseaux de télécommu-nications	Installations techniques, machines, outillages	Mobilier et matériel roulant	Autres immobilisations corporelles	Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	TOTAL
Au début de l'exercice	702.098.528,63	863.368.118,13	689.215.352,83	70.032.574,12	3.076.330,64	120.490.871,23	2.448.281.775,58
Entrées en périmètre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Entrées au cours de l'exercice	4.720.076,03	25.235.449,15	40.805.687,38	11.229.884,53	185.593,75	75.269.494,21	157.446.185,05
Sorties au cours de l'exercice	(28.263.108,67)	(105.704,75)	(57.703.258,40)	(1.625.490,78)	0,00	(2.403.897,97)	(90.101.460,57)
Plus-values immunisées réinvesties	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Transferts de l'exercice	13.948.152,39	15.777.413,27	659.949,11	1.264,96	1.400,00	(51.386.192,19)	(20.998.012,46)
Au terme de l'exercice	692.503.648,38	904.275.275,80	672.977.730,92	79.638.232,83	3.263.324,39	141.970.275,28	2.494.628.487,60
CORRECTIONS DE VALEUR							
Au début de l'exercice	(304.494.677,28)	(526.781.482,72)	(567.394.716,08)	(55.826.233,45)	(2.693.130,91)	0,00	(1.457.190.240,44)
Entrées en périmètre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotations de l'exercice	(32.065.263,35)	(24.833.827,53)	(45.087.571,53)	(7.125.734,61)	(251.197,76)	0,00	(109.363.594,78)
Reprises de l'exercice	10.581.549,70	5.837,59	56.984.472,70	1.590.556,35	0,00	0,00	69.162.416,34
Transferts de l'exercice	570.149,76	0,00	(543.694,52)	(216.011,00)	216.011,18	0,00	26.455,42
A la fin de l'exercice	(325.408.241,17)	(551.609.472,66)	(556.041.509,43)	(61.577.422,71)	(2.728.317,49)	(0,00)	(1.497.364.963,46)
Valeur nette à la fin de l'exercice	367.095.407,21	352.665.803,14	116.936.221,49	18.060.810,12	535.006,90	141.970.275,28	997.263.524,14

NOTE VI - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Au 31 décembre 2016, les mouvements des participations (dont mises en équivalence) du Groupe se présentent comme suit :

	2016	2015
Au début de l'exercice	13.224.792,58	11.276.613,12
Entrées au cours de l'exercice	5.760.366,01	8.936.435,23
Résultat des entreprises mises en équivalence	(7.799.730,49)	(6.556.193,68)
Dividendes de l'exercice	(221.850,22)	(432.062,09)
Sorties au cours de l'exercice	0,00	0,00
À la fin de l'exercice	10.963.577,88	13.224.792,58

Le résultat de l'exercice des entreprises mises en équivalence concerne essentiellement l'investissement dans Join Experience S.A. et Join Infrastructure S.A.. Au 31 décembre 2016, le groupe détient des avances à hauteur de 19,5 MEUR (en 2015 : 6 MEUR) ainsi que des créances opérationnelles à hauteur de 6,6 MEUR envers ces deux sociétés. En 2015, POST Luxembourg détenait des créances opérationnelles à hauteur de 3,6 MEUR envers Join Experience S.A..

Les principales participations non consolidées sont les suivantes :

NOM DE LA SOCIÉTÉ	Devise	Pourcentage de détention	Capitaux propres (en devise)	Résultat de la période (en devise)	Valeur nette des titres de partici-pation (en €)
Solvalux S. à r.l. ²	EUR	100,00 %	20.078,34	19.119,70	500.050,00
i-Hub S.A. ⁴	EUR	100,00 %	-	-	300.000,00
Inconsult S.A. ²	EUR	100,00%	40.663,25	920,00	31.000,00
VBS Asia PTE Ltd ²	SGD	90,00%	2.208.679,00	578.869,00	350.000,50
Synedge Ltd ²	GBP	51,00%	19.125,00	14.125,00	7.062,54
Synedge Netherlands BV ²	EUR	51,00%	22.114,00	17.114,00	5.000,00
Elgon S.A. ²	EUR	60,00%	1.228.585,82	485.323,93	510.000,00
K2 Consult S.A. ²	EUR	60,00%	1.078.057,58	324.807,82	5.716.200,00
IP-R Holding S. à r.l. ⁴	EUR	50,00%	-	-	6.250,00
Active SmartHome S.A. ²	EUR	50,00%	285.786,77	(14.293,23)	150.040,00
Earthlab Luxembourg S.A. ²	EUR	37,21%	4.586.337,02	(788.662,98)	1.000.000,00
ITTM S.A. ²	EUR	36,84%	196.820,69	(155.362,64)	568.083,33
Sequoia S.A. ²	EUR	30,60%	745.388,89	(380.304,43)	408.000,00
Digital Tech Fund SCA ⁴	EUR	14,14%	-	-	345.000,00
Banque Raiffeisen S.C. ²	EUR	10,00%	171.773.905,08	8.087.861,63	27.777.777,78
Luxtrust S.A. ²	EUR	7,52%	7.672.173,25	1.019.164,78	434.011,00
LU-CIX Management GIE ²	EUR	6,25%	261.165,04	34.618,52	20.000,00
FS-B S. à r.l. ²	EUR	6,15%	12.600.071,86	227.113,07	643.852,33
FS-T S. à r.l. ²	EUR	6,15%	3.709.265,93	64.285,10	236.814,49
Eurogiro A/S ²	DKK	4,32%	38.706.930,00	4.450.594,00	40.193,59
Visalux S.C. ²	EUR	3,09%	1.389.282,00	4.212,00	83.079,30
Eutelsat Communications S.A. ¹	EUR	1,11%	2.085.256,00	262.141,00	4.407.088,28
Coöperative Vereniging International Post Corporation U.A. ²	EUR	1,00%	13.608.981,00	502.727,00	3.486,00
Visa Inc ³	USD	0,02%	32.912.000.000,00	5.991.000.000,00	80.674,54
Total					43.623.663,68

¹ Comptes annuels au 30.06.2016

² Comptes annuels au 31.12.2015

³ Comptes annuels au 30.09.2016

⁴ Première clôture au 31.12.2016

NOTE VII - STOCKS

Au 31 décembre 2016, le stock se décompose comme suit :

	2016	2015
Matières premières et consommables	18.137.421,57	19.038.736,39
Produits en cours de fabrication	223.134,24	128.823,58
Produits finis et marchandises	14.691.307,72	19.190.280,05
Acomptes versés	36.400.771,19	16.183.902,35
Valeur nette totale du stock	69.452.634,72	54.541.742,37

Le stock de matières premières et consommables se compose essentiellement de câbles et d'équipements électroniques destinés soit à être intégrés dans les immobilisations de la Maison-Mère, soit à l'usage d'entretien et de réparation, ainsi que de matières consommables, de fournitures et de marchandises destinées à être vendues.

NOTE VIII - CRÉANCES

Les créances comprennent principalement des créances résultant du dépôt CCP auprès de l'Etat, dépôt non rémunéré effectué en vertu de l'art. 4 de la loi du 15 décembre 2000, tel que modifié par la loi du 26 décembre 2012 et en vertu de la convention du 23 février 2001 entre la Maison-Mère et l'Etat du Grand-Duché du Luxembourg, ainsi que dans une moindre mesure notamment des créances résultant de ventes et de prestations de services.

Au 31 décembre 2016, les créances se décomposent comme suit :

	2016	2015
Créances résultant du dépôt CCP auprès de l'Etat	602.109.430,88	543.241.105,59
Créances résultant de ventes et prestations de services	188.934.186,14	139.622.314,72
Créances sur des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	7.170.475,20	3.933.905,46
Autres créances	33.537.313,66	21.852.193,67
Montant net total des créances	831.751.405,88	708.649.519,44

NOTE IX - PARTIES LIÉES

Les transactions avec les parties liées non incluses dans la consolidation sont faites à des conditions normales de marché.

NOTE X - VALEURS MOBILIÈRES

Cette rubrique indique l'ensemble des portefeuilles d'actifs financiers dont la gestion a été confiée à plusieurs banques de la place, ainsi que des valeurs mobilières à revenu fixe.

NOTE XI - AVOIRS EN BANQUES

Les avoirs en banques comprennent principalement le réinvestissement des avoirs de tiers placés auprès des CCP (Note XVI). Les placements se font principalement auprès de banques luxembourgeoises et allemandes.

NOTE XII – COMPTE DE RÉGULARISATION

1) Comptes de régularisation (actif)

Cette rubrique indique les charges payées d'avance, ainsi que les rémunérations payées d'avance.

2) Comptes de régularisation (passif)

Cette rubrique indique les produits perçus d'avance, dont notamment dans le cadre d'un projet de télécommunications d'envergure, un montant global de 7.432.692,39 EUR (2015 : 9.265.413,00 EUR).

NOTE XIII - CAPITAL SOUSCRIT

L'Etat détient la totalité du capital de la Maison-Mère. Dans l'intérêt de la réalisation de la mission de la Maison-Mère, l'Etat a fait des apports en nature et en numéraire. Au 31 décembre 2016, le capital de la Maison-Mère se chiffre à 631,85 MEUR.

NOTE XIV - RÉSERVES CONSOLIDÉES

Les réserves consolidées sont composées des éléments suivants :

	2016	2015
Fonds de réserve de la Maison-Mère	961.155.453,77	958.549.848,34
Différence de première consolidation positive	(161.732.016,25)	(161.732.016,25)
Différence de première consolidation négative	4.389.357,59	4.389.357,59
Autres réserves	(1.623.562,66)	8.763.777,51
Total	802.189.232,45	809.970.967,19

Le fonds de réserve de la Maison-Mère est constitué d'un fonds de réserve pour investissements, destiné à contribuer au financement des investissements de la Maison-Mère et constitué en prélevant sur le bénéfice disponible de la Maison-Mère (bénéfice net de l'exercice, diminué du report à nouveau négatif éventuel du ou des exercices précédents et des surtaxes perçues pendant l'exercice pour le compte de l'Etat) une somme pour la formation de ce fonds de réserve, d'une réserve fixe en relation avec l'activité PSF, d'une réserve spéciale impôt sur la fortune, d'une réserve libre et des plus-values immunisées.

Le montant de la dotation obligatoire du fonds de réserve pour investissements, dans la mesure où le permet le résultat de l'exercice, doit être déterminé annuellement de façon à ce que la somme de la dotation à la réserve et des dotations aux amortissements de l'exercice de la clôture ne puisse être inférieure aux deux tiers du budget d'investissement de l'exercice suivant. Pour le résultat de l'exercice 2015, un tel prélèvement sur le résultat s'impose, étant donné que la charge des amortissements en 2015 (111,5 MEUR) ne dépasse pas les deux tiers du budget d'investissement 2016 (224,5 MEUR).

En vertu de l'article 54 LIR, certaines plus-values réalisées en 2005 sur des ventes d'actifs ont été immunisées pour une somme d'EUR 40.576.144,08, dont un montant d'EUR 4.544.584,92 a été investi dans un terrain de l'actif immobilisé, de même qu'un montant d'EUR 22.791.709,95 en participations financières. Au cours de l'exercice 2006, le solde restant d'EUR 13.239.849,21 des plus-values réalisées en 2005 a été réinvesti en participations financières, acté par l'inscription d'un poste de passif égal à la plus-value transférée ainsi. Finalement a été constituée en 2014 une nouvelle plus-value immunisée à investir pour un montant d'EUR 1.144.638,36 qui a été réinvestie en 2016 en une participation financière.

Elles se détaillent comme suit :

VALEUR D'ACQUISITION	Plus-values immunisées à réinvestir	Plus-values immunisées réinvesties en participations financières	Plus-values immunisées réinvesties en terrains
Au début de l'exercice	1.144.638,36	36.031.559,16	4.544.584,92
Entrées au cours de l'exercice	0,00	1.144.638,36	0,00
Réinvestissement de la Plus-Values	(1.144.638,36)	0,00	0,00
Valeur brute / nette à la fin de l'exercice	0,00	37.176.197,52	4.544.584,92

Au 31 décembre 2016, les fonds de réserve de la Maison-Mère comportent :

	2016	2015
Fonds de réserve pour investissements	367.952.966,33	345.347.360,90
Réserve fixe PSF	6.200.000,00	6.200.000,00
Réserve spéciale IF	89.229.470,00	142.378.770,00
Réserves libres	460.596.819,92	427.447.519,92
Plus-values immunisées	37.176.197,52	37.176.197,52
Total	961.155.453,77	958.549.848,34

Répartition du bénéfice 2015 en Euros

Fonds de réserve pour investissements	22.605.605,43
Reclassification de la réserve pour impôt sur la fortune 2010	-23.258.675,00
Reclass. de la réserve pour l'impôt sur la fortune 2014 (constituée de trop)	-21.310.000,00
Réserve libre	24.568.675,00
Dividendes versés à l'État	20.000.000,00

	22.605.605,43

La Maison-Mère a réduit la charge de l'impôt sur la fortune en accord avec la législation fiscale. Afin de se conformer à la législation, la Maison-Mère a décidé d'affecter en réserves indisponibles (poste «Réserve pour l'impôt sur la fortune») un montant correspondant à cinq fois le montant d'impôt sur la fortune réduit. La période d'indisponibilité de cette réserve est de cinq années à compter de l'année suivant celle de la réduction de l'impôt sur la fortune. En 2015, POST Luxembourg a libéré EUR 23.258.675,00 de la réserve impôt sur la fortune 2010 et n'a plus constitué de réserve impôt sur la fortune pour l'année 2015, cette réserve ayant été constituée au cours de l'exercice passé. Conformément à la loi du 25 novembre 2014, alors qu'une seule réserve IF pour 2014 ou 2015 aurait dû être constituée (précision de la circulaire AED de novembre 2015), la réserve IF 2014 a été libérée.

NOTE XV - AUTRES PROVISIONS

Dans le cadre de ses activités courantes, la Maison-Mère et ses filiales sont impliquées dans un certain nombre de litiges et procédures légales, arbitrales et administratives. Dans le contexte des litiges, une provision est seulement constituée lorsque le litige est certain ou probable et que le montant peut être estimé avec une certaine précision.

La Maison-Mère était membre de l'association sans but lucratif «Association pour la Garantie des Dépôts, Luxembourg» (AGDL), alors qu'en 2015 le système de garantie des dépôts, géré préalablement par l'AGDL, a été remplacé par un nouveau système appelé «Fonds de Garantie des Dépôts Luxembourg» (FGDL). Au 31 décembre 2016, POST Luxembourg a toujours constitué plusieurs tranches de la provision régulière en relation avec ce système de garantie des dépôts et d'indemnisation des déposants, alors que depuis 2016 les primes FGDL annuelles sont compensées par une reprise partielle de la provision AGDL du même montant, conformément à la circulaire CSSF 14/599.

En outre, le Groupe fait face à certaines procédures d'investigation de la part des autorités de régulation sectorielles et de la concurrence qui pourraient résulter dans des sanctions éventuelles. De ce fait, une provision au titre du passif pouvant résulter de ces procédures a été constituée dans les comptes annuels.

Par ailleurs, les autres provisions comprennent une provision pour congés non pris en fin d'année.

NOTE XVI – DETTES

Les dettes se décomposent comme suit :

	2016	2015
Dettes envers les établissements de crédit	74.597.179,21	46.908.721,22
Dettes sur achats et prestations de services	105.789.280,28	94.502.254,66
Dettes envers les entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	413.331,93	288.543,54
Dettes fiscales	25.775.979,47	15.378.578,73
Dettes sociales	6.114.594,06	6.212.105,43
Autres dettes	14.964.352,28	9.713.227,21
Dettes en CCP	2.263.432.162,31	1.858.373.325,41
Total	2.491.086.879,54	2.031.376.756,20

La Maison-Mère ainsi que les sociétés filiales du Groupe sont soumises à l'impôt sur le revenu des collectivités, à l'impôt sur la fortune, à l'impôt foncier ainsi qu'à l'impôt commercial communal.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et des passifs du Groupe. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont entérinés ou quasi entérinés à la date de clôture. Les actifs d'impôts différés sur les différences temporelles déductibles et sur le report en avant de pertes fiscales non utilisées sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs existeront sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. En 2016, le Groupe n'a pas comptabilisé d'impôts différés.

La Maison-Mère bénéficie d'un allègement fiscal suivant l'art. 167, alinéa 1 (5), de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu. Cet allègement fiscal se rapporte aux sommes correspondant à l'incidence financière des missions spéciales imposées à la Maison-Mère. Ces sommes sont arrêtées chaque année par le Gouvernement en conseil, mais ne seront prises en compte qu'au moment de la notification.

Depuis le 1er janvier 2002, la Maison-Mère a réduit la charge de l'impôt sur la fortune (IF) en accord avec la nouvelle législation fiscale. Afin de se conformer à la législation, la Maison-Mère a décidé d'affecter en réserves indisponibles (Réserve pour l'impôt sur la fortune), un montant correspondant à cinq fois le montant de l'IF réduit. La période d'indisponibilité de cette réserve est de cinq années à compter de l'année suivant celle de la réduction de l'IF.

Alors que POST Luxembourg avait proposé d'effectuer depuis 2010 une intégration fiscale entre POST Luxembourg et certaines de ses filiales, cette intégration fiscale a été refusée en 2015 par l'Administration des Contributions Directes, étant donné que le régime d'intégration fiscale s'applique seulement aux sociétés de capitaux et non aux établissements publics (statut juridique de POST Luxembourg).

Un crédit de bonification de 84,71 MEUR est reporté sur les exercices futurs.

Depuis le 31 décembre 2013, les provisions pour impôts (IRC et ICC) ont été considérées comme dettes fiscales et ont été classées ainsi sous cette rubrique.

Les dettes en CCP de la Maison-Mère sont composées d'une part de la dette envers l'Etat pour un montant de 634,66 MEUR et, d'autre part, de la dette envers les clients tiers pour un montant de 1.653,53 MEUR.

NOTE XVII - CHIFFRE D'AFFAIRES

La ventilation du chiffre d'affaires entre produits et territoires se présente comme suit au 31 décembre 2016 en millions d'EUR :

	Recettes nationales	Recettes internationales	Totaux
Services de télécommunications	419,66	9,89	429,55
Services postaux	128,17	14,64	142,81
Services financiers postaux	19,74	0,92	20,66
Autres	135,03	0,00	135,03
Total	702,60	25,45	728,05

Les recettes nationales sont perçues sur les clients au Luxembourg, y compris les recettes du trafic vers l'étranger. Les recettes internationales sont perçues sur les opérateurs étrangers.

NOTE XVIII - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits exceptionnels inclus dans le poste «autres produits d'exploitation» s'élèvent à 23.255.374,69 EUR en 2016 (2015 : 2.802.602,31 EUR). La majorité des anciens produits exceptionnels ont été reclassés depuis l'exercice 2016 sous la rubrique des autres produits d'exploitation. Ils représentent notamment les produits de la vente de terrains, d'immeubles (dont une partie d'un Datacenter à l'Etat), de matériel et d'équipements divers, de cession de parts dans des entreprises, ainsi que dans une moindre mesure le remboursement AGDL dans le contexte du sursis de paiement de plusieurs banques islandaises de la place. Les autres produits d'exploitation incluent également un montant de 7.380.675,00 EUR relatif à la renégociation des prestations 2015 réalisées par POST Luxembourg pour le compte de l'Etat.

NOTE XIX - AUTRES CHARGES EXTÈRNES

Les honoraires (hors TVA) concernant les prestations délivrées durant l'exercice à la Maison-Mère et ses filiales par Ernst & Young S.A. se présentent comme suit :

	31.12.2016 (EUR)	31.12.2015 (EUR)
Contrôle légal des comptes annuels et consolidés	225.600,00	244.600,00
Autres services d'assurance	114.500,00	94.800,00
Service de conseil fiscal	0,00	0,00
Total	340.100,00	339.400,00

NOTE XX - PERSONNELS

Au courant de l'exercice 2016, le Groupe a employé 4.289 (2015 : 4.238) personnes en moyenne, réparties de la manière suivante :

	2016	2015
Salariés	2.769	2.650
Fonctionnaires et assimilés	1.520	1.588
Total	4.289	4.238

Le nombre d'employés, à fin décembre 2016, est de 4.304 (2015 : 4.294), réparti de la manière suivante:

	2016	2015
Salariés	2.818	2.736
Fonctionnaires et assimilés	1.486	1.558
Total	4.304	4.294

Au 31 décembre 2016, le poste des frais de personnel se décompose comme suit :

	2016	2015
Salaires	275.795.843,09	266.893.029,31
Charges sociales	32.170.687,58	33.479.908,43
Pensions complémentaires	268.998,10	251.673,71
Autres charges sociales	0,00	(8.063,16)
Total	308.235.528,77	300.616.548,29

NOTE XXI - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges exceptionnelles incluses dans le poste «autres charge d’exploitation» s’élèvent à 21.268.490,20 EUR en 2016 (2015 : 10.504.723,12 EUR). La majorité des anciennes charges exceptionnelles ont été reclassées depuis l’exercice 2016 sous la rubrique des autres charges d’exploitation. Elles représentent essentiellement des amortissements exceptionnels sur immobilisations incorporelles et corporelles cédées (dont une partie d’un Datacenter à l’Etat) ou mises au rebut pour 3,5 MEUR (dont 3,3 MEUR d’impairment sur la réalisation d’un projet important de télécommunications), ainsi que dans une moindre mesure des indemnités pour pertes de caisses et dommages et intérêts payés.

Le montant des rémunérations allouées au titre de l’exercice aux membres des organes d’administration et de surveillance s’élève à 1 248 287,91 EUR (2015 : 1.406.063,74).

La Maison-Mère n’a pas accordé de crédit ou avance aux membres des organes d’administration, de direction et de surveillance.

NOTE XXII - IMPOTS SUR LE RÉSULTAT

La Maison-Mère et ses filiales sont soumises à l’impôt sur le revenu des collectivités, à l’impôt sur la fortune, à l’impôt foncier, ainsi qu’à l’impôt commercial communal.

Le poste «Impôts sur le résultat» se décompose de la façon suivante :

	2016 (EUR)	2015 (EUR)
Impôt sur le revenu des collectivités pour l'exercice courant	3.747.877,31	5.421.567,47
Impôt commercial communal pour l'exercice courant	2.115.367,84	2.108.644,69
Régularisation d'impôt sur le résultat des exercices antérieurs	196.946,46	5.822.811,91
Retenue à la source pour impôts étrangers	428.457,14	0,00
Total	6.488.648,75	13.353.024,07

En 2015, la charge de régularisation d’impôt sur le résultat provient essentiellement du rejet de la demande d’intégration fiscale par l’Administration des Contributions Directes. En effet, la Maison-Mère, qui avait comptabilisé des bonifications d’impôts pour missions spéciales et investissement entre 2010 et 2014, a dû annuler en 2015 les charges d’impôts refacturées entre 2010 et 2014 à certaines de ses filiales pour un montant global de EUR 6.066.097,81 (IRC) et 2.031.030,88 (ICC).

Un crédit de bonification d’impôts de 84,71 MEUR est reporté sur les exercices futurs. Le Groupe n’a pas comptabilisé d’actif d’impôt différé au titre de ces bonifications.

NOTE XXIII - ENGAGEMENTS

Pour les opérations de leasing financier un montant de 8,02 MEUR a été engagé. Quant aux baux de locaux, le Groupe s’est engagé pour un montant de 1,60 MEUR, couvrant la durée restante des baux. Le Groupe a également reçu des garanties locatives pour un montant de 1,38 MEUR.

Par ailleurs, ont été signées des garanties bancaires pour un montant total de 3,95 MEUR et des garanties locatives pour un montant total de 0,75 MEUR. Des lignes de crédit pour un montant de 0,5 MEUR ont été accordées par des banques.

D’autre part, le Groupe a passé des commandes non encore réalisées au 31 décembre 2016 pour un montant résiduel de 64,88 MEUR pour des acquisitions de biens immobilisés, ainsi que pour des achats de matériel et prestations de services. En outre, le Groupe s’est engagé à investir dans ces participations à hauteur de 2,66 MEUR.

Dans le cadre de l’exécution de différents projets, le Groupe s’est porté garant pour la bonne fin de ceux-ci et ceci pour un montant de 0,10 MEUR.

Le Groupe a conclu des contrats de change à terme sur le dollar américain en couverture d’une opération en devises de l’exercice 2016. L’engagement résultat des contrats ouverts au 31 décembre 2016 s’élève à 1,67 MUSD.

Dans le cadre de sa stratégie nationale pour les réseaux à ultra-haut débit, le Gouvernement a fixé des objectifs quantitatifs et qualitatifs très ambitieux en termes de pénétration nationale des réseaux ultra-haut débits d’ici 2020 et la Maison-Mère s’est engagée à accélérer la modernisation de son réseau pour se conformer à ce plan. La réalisation de ces objectifs rend nécessaire le déploiement d’un nouveau réseau d’accès fibre optique qui est fortement consommateur en capital.

Dans le cadre du projet de réalisation du nouveau Réseau National Intégré de Radiocommunication (RENITA) pour le compte de l’Etat, la société momentanée ConnectCom-POST Luxembourg a été constituée pour garantir la phase de déploiement du projet, ainsi que la phase opérationnelle qui s’étend sur une durée de 15 ans.

Finalement, un certain nombre de missions spéciales postales (affranchissements à tarif réduit, distribution des quotidiens et des périodiques, etc.) sont imposées à la Maison-Mère sur base de l’article 4 (1) de la loi du 10 août 1992 portant création de l’Entreprise des Postes et Télécommunications dont l’incidence financière doit annuellement être approuvée par le Conseil de Gouvernement.

NOTE XXIV - RISQUES GÉNÉRAUX

Le Groupe, dans le cadre de ses activités d’exploitation de réseaux mobiles et fixes, est exposé à certains risques légaux ou réglementaires :

- Tout comme les autres opérateurs mobiles elle est confrontée à la procédure des demandes d’autorisations, ainsi qu’à des contentieux à la mise en service et l’exploitation de stations radio émettrices du réseau mobile. Dans l’état actuel de la législation et de la jurisprudence cependant, il est impossible d’exclure tous les risques futurs en relation avec cette activité de sorte qu’il subsiste une incertitude qui ne peut pas être levée ni résolue au niveau des comptes annuels. De même, la Maison-Mère détient plusieurs licences pour l’exploitation d’un réseau mobile, attribuées par le Ministère des Communications. Les contrats afférents prévoyant une reconduction tacite, le risque d’une décision de non-renouvellement est considéré comme faible.
- Au courant des dernières années, plusieurs directives européennes qui fixent un prix maximal pour différents types de communications (trafic voix, SMS, data, roaming) ont été mises en place. Le point commun des directives est que le prix maximal est réduit en étapes, à raison d’une étape par an. Malgré le fait que les baisses de prix imposées sont déjà très importantes, il subsiste un risque qu’une réglementation supplémentaire impose des prix encore plus bas, ce qui engendrerait une baisse des revenus concernés.
- Dans le cadre de ses activités de télécommunications et postales, le Groupe se trouve en situation d’opérateur dominant pour certaines activités et fait face à certaines procédures d’investigation de la part des autorités de régulation sectorielles et de la concurrence qui pourraient résulter en des décisions économiquement défavorables ou éventuellement en des sanctions à l’encontre du Groupe.
- Les activités et services du Groupe dépendent fortement des réseaux de communication et des plateformes informatiques. La perte ou la destruction des matériels et données informatiques représentent à la fois un risque financier et un risque de réputation. Des sinistres électriques, des défaillances humaines, des pannes matérielles et logicielles, des actes criminels imputables à des tiers (ex. virus informatique, piratage, etc.) pourraient occasionner des dommages ou entraîner des interruptions de l’exploitation.

NOTE XXV - ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURES À LA CLOTURE

Suite au déménagement au cours du premier trimestre 2017 de la direction dans le bâtiment Mercier, le siège de POST Luxembourg sera transféré de l’adresse actuelle 8a, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg à l’adresse 20, rue de Reims, L-2417 Luxembourg.

Il n’y a pas d’événements postérieurs à la date de clôture ayant un impact sur les comptes annuels.

#09

INDICATEURS DE LA QUALITÉ DE SERVICE



SERVICES DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

RÉSEAU FIXE

DESCRIPTION	EXPLICATION INDICATEUR	VALEURS		
		2014	2015	2016
Couverture Internet ultra-haut débit 30 Mbit/s	% des ménages	96 %	96 %	96 %
Couverture Internet ultra-haut débit 100 Mbit/s	% des ménages	82 %	85 %	86 %
Couverture fibre optique	% des ménages	43 %	50 %	56 %
Délai moyen de réalisation de raccordements téléphoniques	Jours ouvrables	/	/	23,81 ¹
Délai moyen de réalisation de raccordements large bande	Jours ouvrables	/	/	28,10 ¹
Taux de réparation de raccordements téléphoniques ≤ 2 jours	%	/	/	66,72 % ¹
Taux de réparation de raccordements large bande ≤ 2 jours	%	/	/	57,01 % ¹

RÉSEAU MOBILE

DESCRIPTION	EXPLICATION INDICATEUR	VALEURS		
		2014	2015	2016
Couverture 2G de la population	%	99 %	99 %	99,9 %
Couverture 3G de la population	%	94 %	94 %	91,3 % ²
Couverture 4G de la population	%	93 %	96 %	95,8 % ³
Taux de coupure des appels voix 2G et 3G	%	1,06 %	0,90 %	0,86 %

RÉGLEMENTATION

DESCRIPTION	EXPLICATION INDICATEUR	VALEURS		
		2014	2015	2016
Nombre d'incidents critiques rapportés à l'ILR	Méthodologie ILR	4	1	0
Nombre d'incidents en rapport avec la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel rapportés à la CNPD	Méthodologie CNPD	0	0	0

SERVICES POSTAUX

Durée d'acheminement des envois postaux

j = la date de dépôt
n = le nombre de jours ouvrables qui s'écoulent entre cette date et celle de la remise au destinataire

Service national



Service intracommunautaire



Réclamations services postaux

	TOTAL	FONDÉES	NON FONDÉES
RÉCLAMATIONS 2016 - RÉGIME NATIONAL			
Envois ordinaires et envois avec services spéciaux			
Total régime national	1117	59	1058
RÉGIME INTERNATIONAL			
Envois ordinaires et envois avec services spéciaux			
Total régime international	3201	540	2661
TOTAL LETTRES	4318	599	3719

(sur un total de 138,3 millions d'envois traités en 2016, les 599 réclamations fondées représentent un taux de 0,00043 %)

COLIS

	TOTAL	FONDÉES	NON FONDÉES
RÉCLAMATIONS 2016 - RÉGIME NATIONAL			
Envois ordinaires et envois avec services spéciaux			
Total régime national	394	130	264
RÉGIME INTERNATIONAL			
Envois ordinaires et envois avec services spéciaux			
Total régime international	2004	159	1845
TOTAL COLIS	2398	289	2109

(sur un total de 2,4 millions de colis traités en 2016, les 289 réclamations fondées représentent un taux de 0,012 %)

¹ Les délais de réalisation et les taux de dérangements et réparation sont calculés sur les bases EOI² depuis 2016
² EOI (Equivalence Of Input) permet une gestion similaire des commandes relatives aux produits régulés, quel que soit l'opérateur concerné.
³ L'évolution des systèmes et l'amélioration continue de la performance des outils de mesure utilisés justifient les évolutions de taux de couverture.

⁴ Pour la première fois depuis 1998, ces résultats sont inférieurs aux objectifs de la directive postale de l'UE. Le déclin continu des volumes de courrier a amené bon nombre de pays à réduire les coûts opérationnels, notamment en passant, lorsque cela est possible, du transport aérien au transport terrestre ou en révisant les objectifs de performances nationaux. Ce qui, au même titre que l'augmentation des envois non traqués issus du e-commerce, transitant par le flux du courrier standard, a eu un impact négatif sur le délai de traitement du courrier international.
⁵ Selon la loi du 26 décembre 2012 sur les services postaux, le prestataire du service postal universel est obligé de publier dans le rapport annuel des informations sur la manière dont il a traité les réclamations.

